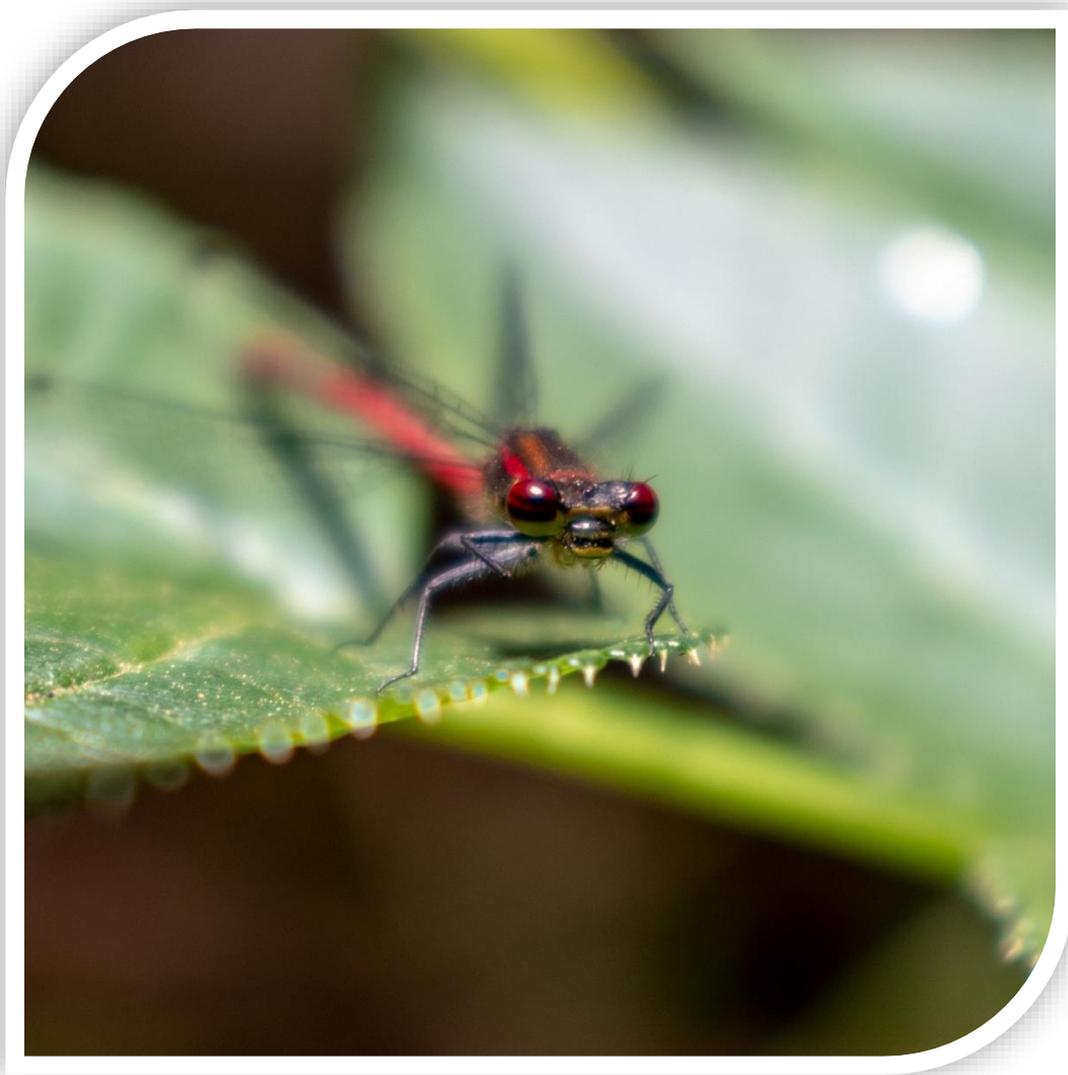


**Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des  
Alpes de Haute Provence**

*Reconnue d'utilité publique – Agréée au titre de l'Environnement*

# Rapport d'activité 2019



**Assemblée générale du 10 juillet 2020**



## SOMMAIRE

<b>RAPPORT FINANCIER.....</b>	<b>4</b>
<b>Attestation des comptes.....</b>	<b>4</b>
<b>Détails des comptes bilan actif/passif .....</b>	<b>4</b>
<b>Détails comptes de résultats.....</b>	<b>4</b>
<b>Commission de contrôle .....</b>	<b>4</b>
<b>BUDGET PREVISIONNEL 2020 .....</b>	<b>13</b>
<b>RAPPORT ADMINISTRATIF.....</b>	<b>15</b>
<b>1. Vie de la Fédération.....</b>	<b>16</b>
1.1. Conseils d'Administrations et Commissions :.....	16
1.2. Permanences du Président .....	16
1.3. Réunions avec les Administrations et partenaires .....	16
<b>2. Manifestations extra-départementales .....</b>	<b>17</b>
<b>3. Cotisations pêche et milieu aquatique et effectifs des pêcheurs.....</b>	<b>17</b>
<b>4. Formation de la garderie particulière .....</b>	<b>18</b>
<b>Campagne de Régulation du Grand Cormoran .....</b>	<b>19</b>
<b>Effectifs des pêcheurs .....</b>	<b>22</b>
<b>1. Vente effective de carte de pêche en 2019 .....</b>	<b>23</b>
<b>2. Vente des vignettes du Club Halieutique Interdépartemental .....</b>	<b>23</b>
<b>3. Récapitulatif de l'Année 2019 des Produits (Timbres - Cotisations - Réciprocités) pour la FDAAPPMA .....</b>	<b>24</b>
<b>4. récapitulatif des produits vendus par internet.....</b>	<b>25</b>
4.1. Répartition des commandes par point de vente en 2019 .....	25
4.2. Répartition des produits lors de la saison 2019 .....	26
4.3. Répartition des produits par mois pour l'année 2019 .....	27
4.4. Répartition des produits par tranche d'âge .....	27
<b>Compte-rendu du Pôle Technique .....</b>	<b>28</b>
<b>1. Activités liées au poste de chargée d'études et de travaux.....</b>	<b>29</b>
1.1. Actions sur les milieux et la gestion des espèces piscicoles .....	29
1.2. Diagnostics milieux avant travaux, travaux milieux et suivis de travaux .....	30
1.3. Réunions.....	37
<b>2. Activités liées au poste de délégué général .....</b>	<b>38</b>
2.1. Missions administratives et organisationnelles .....	38
2.2. Missions de représentation de la Fédération.....	39
2.3. Missions en liens avec les AAPPMA.....	40

2.4. Missions d'expertises auprès des services de l'Etat et des collectivités.....	41
2.5. Missions techniques départementales .....	42
2.6. Réalisation et organisation de prestations techniques.....	43
Compte-rendu du Centre Piscicole Départemental du Clôt de Jalines.....	44
1. Date de livraison.....	45
2. Pourcentage de perte d'œufs .....	45
3. Perte résorption .....	45
4. Alevinages.....	46
5. Valeur de la production du centre piscicole hors TAC surdensitaires .....	46
Compte-rendu du pôle Développement du Loisir Pêche .....	48





**FEDERATION DES ALPES DE HAUTE PROVENCE POUR  
LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**  
Reconnue d'Utilité Publique Agréée au Titre de l'Environnement

COMMISSION DE CONTROLE

En présence de Messieurs :

ASTIER Michel  
FRIGGI André  
NIDERLENDER Claude  
Vérificateurs aux comptes

VIAL-JAIME Véronique  
Comptable

DURU Vincent  
Délégué Général

Etait excusé :

AZZI René Trésorier

La Commission de contrôle de la Fédération s'est réunie le 23 juin 2020 à 14 heures au siège de la fédération.

Après examen des comptes, pièces et livres comptables de la fédération, la Commission de Contrôle certifie conforme la régularité des comptes et donne quitus à messieurs le président et trésorier sur l'exercice civil écoulé.

Levée de la séance à

Fait à Digne Les Bains  
Le 23 juin 2020  
Les Vérificateurs aux Comptes

**Association FEDERATION DES AAPPMA DES AHP**

3 Traverse des Eaux Chaudes

Etoile des Alpes Bât B

04000 DIGNE LES BAINS

## **COMPTES ANNUELS**

---

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

---

## Détail de l' Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2019 31/12/2019	12 mois	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	Variations	%
<b>TOTAL II - Actif Immobilisé NET</b>		<b>171 691,03</b>	<b>13,87</b>	<b>190 849,26</b>	<b>16,06</b>	<b>(19 158,23)</b>	<b>-10,04</b>
<b>Concessions brevets et droits similaires</b>		<b>273,84</b>	<b>0,02</b>	<b>425,04</b>	<b>0,04</b>	<b>(151,20)</b>	<b>-35,57</b>
20500000	LOGICIELS	6 314,61	0,51	6 314,61	0,53		
28050000	AMORTISSEMENT S LOGICIELS	(6 040,77)	-0,49	(5 889,57)	-0,50	(151,20)	-2,57
<b>Terrains</b>		<b>18 248,15</b>	<b>1,47</b>	<b>18 248,15</b>	<b>1,54</b>		
21100200	IMMO TERRAINS ECLOSERIE+AUTRES	16 723,66	1,35	16 723,66	1,41		
21100300	TERRAIN ALLONS	1 524,49	0,12	1 524,49	0,13		
<b>Constructions</b>		<b>125 278,12</b>	<b>10,12</b>	<b>132 307,78</b>	<b>11,14</b>	<b>(7 029,66)</b>	<b>-5,31</b>
21300100	IMMO CONSTRUCTION SIEGE	138 000,84	11,15	138 000,84	11,61		
21300200	IMMO CONSTRUCTION ECLOSERIE	361 791,13	29,23	361 791,13	30,45		
21350000	AGENCEMENT S CONSTRUCTION	139 195,65	11,25	132 959,25	11,19	6 236,40	4,69
28130010	AMORTISSEMENT S CONSTRUCTIONS	(134 676,12)	-10,88	(131 691,38)	-11,08	(2 984,74)	-2,27
28130020	AMOR CONSTRUCTION ECLOSERIE	(361 791,12)	-29,23	(361 791,12)	-30,45		
28135000	AMORT AGENCEMENT CONSTRUCTION	(17 242,26)	-1,39	(6 960,94)	-0,59	(10 281,32)	-147,70
<b>Installations techniques, matériel et outillage</b>		<b>5 177,47</b>	<b>0,42</b>	<b>7 392,28</b>	<b>0,62</b>	<b>(2 214,81)</b>	<b>-29,96</b>
21500200	IMMO MATERIEL OUTILL ECLOSERIE	27 058,05	2,19	27 058,05	2,28		
21500300	MATERIEL ET OUTILLAGE GARDERIE	26 960,29	2,18	26 960,29	2,27		
21500400	MAT ET OUTILLAGE FEDERATION	27 765,53	2,24	27 765,53	2,34		
28150020	AMOR MATERIEL OUTIL ECLOSERIE	(27 058,05)	-2,19	(27 058,05)	-2,28		
28150030	AMOR MATERIEL EQUIPE GARDERIE	(26 960,29)	-2,18	(26 960,29)	-2,27		
28150040	AMORT MAT ET OUT FEDERATION	(22 588,06)	-1,83	(20 373,25)	-1,71	(2 214,81)	-10,87
<b>Autres immobilisations corporelles</b>		<b>22 567,45</b>	<b>1,82</b>	<b>32 344,01</b>	<b>2,72</b>	<b>(9 776,56)</b>	<b>-30,23</b>
21820000	IMMO MATERIEL DE TRANSPORT	106 990,37	8,65	106 990,37	9,00		
21830000	IMMO MAT BUREAU+INFORMATIQUE	24 063,18	1,94	24 063,18	2,03		
28182000	AMORT MATERIEL TRANSPORT	(88 376,74)	-7,14	(80 293,40)	-6,76	(8 083,34)	-10,07
28183000	AMORT INFORMATIQUE	(20 109,36)	-1,62	(18 416,14)	-1,55	(1 693,22)	-9,19
<b>Autres titres immobilisés</b>		<b>146,00</b>	<b>0,01</b>	<b>132,00</b>	<b>0,01</b>	<b>14,00</b>	<b>10,61</b>
27100000	AUTRES TITRES IMMOBILISES	146,00	0,01	132,00	0,01	14,00	10,61
<b>TOTAL III - Actif Circulant NET</b>		<b>1 065 900,71</b>	<b>86,13</b>	<b>997 286,86</b>	<b>83,94</b>	<b>68 613,85</b>	<b>6,88</b>
<b>Matières premières, approvisionnements</b>		<b>915,85</b>	<b>0,07</b>	<b>619,96</b>	<b>0,05</b>	<b>295,89</b>	<b>47,73</b>
32100000	STOCKS ALIMENTS	915,85	0,07	619,96	0,05	295,89	47,73
<b>En-cours de production de biens</b>		<b>14 098,50</b>	<b>1,14</b>	<b>11 448,00</b>	<b>0,96</b>	<b>2 650,50</b>	<b>23,15</b>
33000000	STOCK TAC	14 098,50	1,14	11 448,00	0,96	2 650,50	23,15
<b>Avances &amp; acomptes versés sur commandes</b>		<b>2 069,14</b>	<b>0,17</b>	<b>6 696,94</b>	<b>0,56</b>	<b>(4 627,80)</b>	<b>-69,10</b>
40910000	FOURNISSEURS ACOMPTES VERSES	2 069,14	0,17	6 696,94	0,56	(4 627,80)	-69,10
<b>Autres créances</b>		<b>281 461,96</b>	<b>22,74</b>	<b>215 582,82</b>	<b>18,14</b>	<b>65 879,14</b>	<b>30,56</b>
040D	Collectif fournisseurs débiteurs			120,05	0,01	(120,05)	-100,00
42100000	SALAIRES NET			76,18	0,01	(76,18)	-100,00
43110000	MSA	17 060,27	1,38	9 570,69	0,81	7 489,58	78,26
43711000	CHORUM/MUTEX			636,55	0,05	(636,55)	-100,00
44710000	TAXE SUR LES SALAIRES			4 182,00	0,35	(4 182,00)	-100,00
46700000	CARTE PECHE INTERNET	812,20	0,07	154,90	0,01	657,30	424,34
46750000	RBST AGENCE DE L'EAU			775,79	0,07	(775,79)	-100,00
46770000	VIGNETTES CLUB			272,00	0,02	(272,00)	-100,00
46870000	SUBV ET PDT A RECEVOIR	263 589,49	21,30	199 794,66	16,82	63 794,83	31,93
<b>Disponibilités</b>		<b>756 072,79</b>	<b>61,09</b>	<b>754 737,28</b>	<b>63,52</b>	<b>1 335,51</b>	<b>0,18</b>
51210000	CREDIT AGRICOLE	116 744,17	9,43	58 930,41	4,96	57 813,76	98,11

## Détail de l' Actif

Etat exprimé en euros		01/01/2019		01/01/2018		Variations	
		31/12/2019	12 mois	31/12/2018	12 mois		%
51220000	COMPTE SUR LIVRET	29 251,65	2,36	99 163,95	8,35	(69 912,30)	-70,50
51230000	COMPTE A TERME	530 642,28	42,88	518 205,35	43,61	12 436,93	2,40
51240000	LIVRET A	78 870,19	6,37	78 283,07	6,59	587,12	0,75
53000000	CAISSE	564,50	0,05	154,50	0,01	410,00	265,37
<b>Charges constatées d'avance</b>		<b>11 282,47</b>	<b>0,91</b>	<b>8 201,86</b>	<b>0,69</b>	<b>3 080,61</b>	<b>37,56</b>
48600000	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	11 282,47	0,91	8 201,86	0,69	3 080,61	37,56
<b>TOTAL DU BILAN ACTIF</b>		<b>1 237 591,74</b>	<b>100,00</b>	<b>1 188 136,12</b>	<b>100,00</b>	<b>49 455,62</b>	<b>4,16</b>

## Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	Variations	%
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>1 166 109,19</b>	<b>84,22</b>	<b>1 112 620,98</b>	<b>83,64</b>	<b>53 488,21</b>	<b>4,81</b>
<b>Total des fonds propres</b>	<b>1 119 590,29</b>	<b>80,47</b>	<b>1 106 247,23</b>	<b>83,11</b>	<b>13 343,06</b>	<b>1,21</b>
<b>Réserves</b>	<b>1 106 247,23</b>	<b>89,39</b>	<b>1 129 098,08</b>	<b>85,03</b>	<b>(22 850,85)</b>	<b>-2,02</b>
10688000 RESERVES FEDERATION	1 106 247,23	89,39	1 129 098,08	85,03	(22 850,85)	-2,02
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>13 343,06</b>	<b>1,08</b>	<b>(22 850,85)</b>	<b>-1,92</b>	<b>36 193,91</b>	<b>158,39</b>
<b>Total des autres fonds associatifs</b>	<b>46 518,90</b>	<b>3,76</b>	<b>6 373,75</b>	<b>0,54</b>	<b>40 145,15</b>	<b>629,85</b>
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>46 518,90</b>	<b>3,76</b>	<b>6 373,75</b>	<b>0,54</b>	<b>40 145,15</b>	<b>629,85</b>
13180000 SUB INVEST ACHAT SIEGE	50 000,00	4,04	54 348,07	4,57	(4 348,07)	-8,00
13183000 SUBV ACHAT BATEAU	8 367,00	0,68	8 367,00	0,70		
13184000 SUBV MAT INFORMATIQUE			4 300,00	0,36	(4 300,00)	-100,00
13185000 SUBVENTION INVESTISSEMENT	11 000,00	0,89	11 000,00	0,93		
13900000 SUBVENTION VIREE AU RESULTAT	(22 848,10)	-1,85	(71 641,32)	-6,03	48 793,22	68,11
<b>TOTAL III - Total des Provisions</b>						
<b>Total des fonds reportés et dédiés</b>						
<b>TOTAL IV - Total des dettes</b>	<b>71 482,55</b>	<b>5,78</b>	<b>75 515,14</b>	<b>6,36</b>	<b>(4 032,59)</b>	<b>-5,34</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>13 119,28</b>	<b>1,06</b>	<b>7 696,46</b>	<b>0,65</b>	<b>5 422,82</b>	<b>70,46</b>
040C Collectif fournisseurs créditeurs	9 698,14	0,78	3 879,52	0,33	5 818,62	149,98
40810000 FOURNISSEURS FACT A RECEVOIR	3 421,14	0,28	3 816,94	0,32	(395,80)	-10,37
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>11 509,61</b>	<b>0,93</b>	<b>10 420,10</b>	<b>0,88</b>	<b>1 089,51</b>	<b>10,46</b>
43100000 URSSAF	3 912,00	0,32	4 754,00	0,40	(842,00)	-17,71
43710000 HUMANIS	3 037,24	0,25	3 764,93	0,32	(727,69)	-19,33
43711000 CHORUM/MUTEX	143,29	0,01			143,29	
43720000 HARMONIE MUTUELLE	697,81	0,06	684,19	0,06	13,62	1,99
43860000 ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	1 191,27	0,10	1 216,98	0,10	(25,71)	-2,11
44200000 PREL A LA SOURCE	877,00	0,07			877,00	
44710000 TAXE SUR LES SALAIRES	1 651,00	0,13			1 651,00	
<b>Autres dettes</b>	<b>46 853,66</b>	<b>3,79</b>	<b>57 398,58</b>	<b>4,83</b>	<b>(10 544,92)</b>	<b>-18,37</b>
46710000 TIMBRES RMA A VERSER AGENCE	43 663,20	3,53	41 980,20	3,53	1 683,00	4,01
46720000 INTERNET - CLUB + URNE	22,00		66,00	0,01	(44,00)	-66,67
46760000 TIMBRES CPM A REVERSE A FNP			4 157,00	0,35	(4 157,00)	-100,00
46860000 CHARGES A PAYER	3 168,46	0,26	11 195,38	0,94	(8 026,92)	-71,70
<b>Total du passif</b>	<b>1 237 591,74</b>	<b>100,00</b>	<b>1 188 136,12</b>	<b>100,00</b>	<b>49 455,62</b>	<b>4,16</b>

## Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2019 31/12/2019	12 mois	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	Variations	%
<b>Total des produits de fonctionnement</b>		<b>574 905,77</b> <i>100,00</i>		<b>568 592,61</b> <i>100,00</i>		<b>6 313,16</b>	<b>1,11</b>
<b>Ventes de marchandises, de produits fabriqués</b>		<b>24 327,00</b> <i>4,23</i>		<b>25 307,50</b> <i>4,45</i>		<b>(980,50)</b>	<b>-3,87</b>
70210000	CESSION TAC ET TRF MARCOUX	24 327,00	<i>4,23</i>	25 307,50	<i>4,45</i>	(980,50)	-3,87
<b>Prestations de services</b>		<b>17 704,55</b> <i>3,08</i>		<b>8 270,50</b> <i>1,45</i>		<b>9 434,05</b>	<b>114,07</b>
70600000	PRESTATIONS PECHEES SAUVET AGES	11 613,75	<i>2,02</i>	3 098,00	<i>0,54</i>	8 515,75	274,88
70610000	RBST GUIDE DE LA PECHE	2 300,00	<i>0,40</i>	1 500,00	<i>0,26</i>	800,00	53,33
70612000	ANIMATIONS	413,50	<i>0,07</i>	511,50	<i>0,09</i>	(98,00)	-19,16
70620000	CARNETS FANIONS PECHE TRAINÉ	3 377,30	<i>0,59</i>	3 161,00	<i>0,56</i>	216,30	6,84
<b>Production stockée</b>		<b>2 650,50</b> <i>0,46</i>		<b>(4 122,00)</b> <i>-0,72</i>		<b>6 772,50</b>	<b>164,30</b>
71300000	VARIATION STOCK TAC	2 650,50	<i>0,46</i>	(4 122,00)	<i>-0,72</i>	6 772,50	164,30
<b>Subventions d'exploitation</b>		<b>380 283,67</b> <i>66,15</i>		<b>387 580,06</b> <i>68,16</i>		<b>(7 296,39)</b>	<b>-1,88</b>
74170000	CONTRIBUTION FNPFC CONTINUE	27 057,84	<i>4,71</i>	27 057,84	<i>4,76</i>		
74171000	COMP.PISCICOLES MICRO CENTRALE	13 233,78	<i>2,30</i>	13 234,44	<i>2,33</i>	(0,66)	
74200000	SUBV.CONSEIL REGIONAL + FNPFC	61 717,34	<i>10,74</i>	51 566,77	<i>9,07</i>	10 150,57	19,68
74201000	SUBV. AGENCE DE L'EAU	32 897,00	<i>5,72</i>	49 000,00	<i>8,62</i>	(16 103,00)	-32,86
74210000	CLUB RISTOURNE ET DIVERS FEDE	112 877,71	<i>19,63</i>	114 721,01	<i>20,18</i>	(1 843,30)	-1,61
74220000	AIDE A L'EMPLOI	132 500,00	<i>23,05</i>	132 000,00	<i>23,22</i>	500,00	0,38
<b>Dons</b>		<b>1 020,00</b> <i>0,18</i>				<b>1 020,00</b>	
75810000	DOMMAGES ET INTERETS SUR PV	1 020,00	<i>0,18</i>			1 020,00	
<b>Cotisations</b>		<b>144 060,80</b> <i>25,06</i>		<b>136 518,00</b> <i>24,01</i>		<b>7 542,80</b>	<b>5,53</b>
75600000	COTISATIONS FEDERALES	144 060,80	<i>25,06</i>	136 518,00	<i>24,01</i>	7 542,80	5,53
<b>Autres produits de gestion courante</b>		<b>501,45</b> <i>0,09</i>		<b>952,73</b> <i>0,17</i>		<b>(451,28)</b>	<b>-47,37</b>
75800000	PRODUITS DIVERS	501,45	<i>0,09</i>	952,73	<i>0,17</i>	(451,28)	-47,37
<b>Reprises sur amts, dép, prov et transferts de charges</b>		<b>4 357,80</b> <i>0,76</i>		<b>14 085,82</b> <i>2,48</i>		<b>(9 728,02)</b>	<b>-69,06</b>
79100000	TRANSFERT DE CHARGES	3 501,97	<i>0,61</i>	13 040,05	<i>2,29</i>	(9 538,08)	-73,14
79110000	TRANSFERT DE CHARGES IJ	855,83	<i>0,15</i>	1 045,77	<i>0,18</i>	(189,94)	-18,16
<b>Total des charges de fonctionnement</b>		<b>583 688,62</b> <i>101,53</i>		<b>589 082,86</b> <i>103,60</i>		<b>(5 394,24)</b>	<b>-0,92</b>
<b>Achats</b>		<b>35 255,61</b> <i>6,13</i>		<b>32 342,08</b> <i>5,69</i>		<b>2 913,53</b>	<b>9,01</b>
60211000	ACHATS OEUFS ECLOSERIE	12 551,91	<i>2,18</i>	10 498,59	<i>1,85</i>	2 053,32	19,56
60212000	ALEVINAGE GESTION SUBV. MC+RH	8 725,72	<i>1,52</i>	10 419,95	<i>1,83</i>	(1 694,23)	-16,26
60214000	NOURRITURE POUR CHEPT EL	11 127,09	<i>1,94</i>	8 573,30	<i>1,51</i>	2 553,79	29,79
60216000	ACHAT ET LOCATION OXYGENE	2 850,89	<i>0,50</i>	2 850,24	<i>0,50</i>	0,65	0,02
<b>Variation de stock</b>		<b>(295,89)</b> <i>-0,05</i>		<b>54,54</b> <i>0,01</i>		<b>(350,43)</b>	<b>-642,52</b>
60321000	VARIATION STOCKS ALIMENTS	(295,89)	<i>-0,05</i>	54,54	<i>0,01</i>	(350,43)	-642,52
<b>Autres achats et charges externes</b>		<b>175 406,83</b> <i>30,51</i>		<b>201 517,00</b> <i>35,44</i>		<b>(26 110,17)</b>	<b>-12,96</b>
60610000	ELECTRICITE EAU GAZ	1 713,16	<i>0,30</i>	10 571,17	<i>1,86</i>	(8 858,01)	-83,79
60614000	ESSENCE CARBURANT	7 397,48	<i>1,29</i>	6 356,00	<i>1,12</i>	1 041,48	16,39
60630000	PETITES FOURNITURES	3 576,38	<i>0,62</i>	3 213,86	<i>0,57</i>	362,52	11,28
60631000	FOURNITURES PECHEES	2 523,30	<i>0,44</i>	5 179,62	<i>0,91</i>	(2 656,32)	-51,28
60640000	FOURNITURES BUREAU PETIT EQUIP	7 776,61	<i>1,35</i>	4 864,00	<i>0,86</i>	2 912,61	59,88
60642000	EQUIPEMENT PERSONNEL	1 160,00	<i>0,20</i>	2 778,34	<i>0,49</i>	(1 618,34)	-58,25
61100000	SOUS TRAITANCE	17 654,20	<i>3,07</i>	39 532,00	<i>6,95</i>	(21 877,80)	-53,34
61300000	LOCATIONS DROITS DE PECHE	6 914,91	<i>1,20</i>	4 703,00	<i>0,83</i>	2 211,91	47,03
61310000	LOCATION STANDARD TELEPHONIQUE	1 275,12	<i>0,22</i>	1 275,12	<i>0,22</i>		
61320000	LOCATIONS IMMOBILIERES			10 200,00	<i>1,79</i>	(10 200,00)	-100,00
61350000	LOCATIONS MOBILIERES	4 976,87	<i>0,87</i>	3 421,28	<i>0,60</i>	1 555,59	45,47
61400000	CHARGES LOCATIVES COPROPRIETE	6 969,94	<i>1,21</i>	6 358,69	<i>1,12</i>	611,25	9,61

## Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2019 31/12/2019		12 mois		01/01/2018 31/12/2018		12 mois		Variations %	
61520000	ENTRETIEN BATIMENTS & TERRAINS	1 779,52	0,31	1 861,58	0,33	(82,06)	-4,41				
61550000	ENTRETIEN VEHICULES	5 689,69	0,99	7 269,19	1,28	(1 579,50)	-21,73				
61552000	ENTRETIEN MAT INFORMATIQUES	556,80	0,10	336,00	0,06	220,80	65,71				
61558000	ENTRETIEN DIVERS MATERIELS	1 069,62	0,19			1 069,62					
61580000	MAINTENANCE	172,80	0,03	214,40	0,04	(41,60)	-19,40				
61600000	ASSURANCES	10 694,46	1,86	9 849,52	1,73	844,94	8,58				
61810000	DOCUMENTATION GENE.ABONNEMEN	608,90	0,11	946,55	0,17	(337,65)	-35,67				
61840000	FORMATIONS	2 200,00	0,38	1 645,00	0,29	555,00	33,74				
62200000	INTERMEDIAIRES & HONORAIRES	17 636,64	3,07	16 807,96	2,96	828,68	4,93				
62210000	FRAIS DE JUSTICE	4 800,00	0,83	2 400,00	0,42	2 400,00	100,00				
62280000	HONORAIRES DIVERS-LABO + VETO	3 633,55	0,63	3 524,93	0,62	108,62	3,08				
62282000	FRAIS ETUDES	15 095,00	2,63	13 648,20	2,40	1 446,80	10,60				
62300000	IMPRESSION PUBLICITE INFORMA.	5 011,20	0,87	2 848,00	0,50	2 163,20	75,96				
62321000	GUIDE DES PECHEURS	4 962,00	0,86	6 543,60	1,15	(1 581,60)	-24,17				
62330000	FOIRES ET EXPOSITIONS	1 573,20	0,27	1 605,65	0,28	(32,45)	-2,02				
62510000	FRAIS DEPLACEMENT DU PERSONNEL	6 128,43	1,07	5 540,24	0,97	588,19	10,62				
62540000	FRAIS REUNIONS	15 062,38	2,62	13 871,81	2,44	1 190,57	8,58				
62560000	FRAIS REGULATION CORMORANS	1 421,40	0,25	1 171,50	0,21	249,90	21,33				
62581000	FRAIS TOUR DE FRANCE	1 298,55	0,23			1 298,55					
62600000	TELEPHONE + INTERNET + PORTABLE	6 312,49	1,10	4 724,39	0,83	1 588,10	33,61				
62630000	AFFRANCHISSEMENTS	3 314,25	0,58	2 361,42	0,42	952,83	40,35				
62640000	RBST TELEPHONE ET MOBICARTE	409,19	0,07	513,99	0,09	(104,80)	-20,39				
62670000	TEL 04 92 35 40 55			924,21	0,16	(924,21)	-100,00				
62690000	MOBILE 06 42 41 26 28			163,22	0,03	(163,22)	-100,00				
62691000	MOBILE 06 42 41 82 55			182,22	0,03	(182,22)	-100,00				
62750000	FRAIS DE TENUE DE COMPTES	724,82	0,13	792,24	0,14	(67,42)	-8,51				
62800000	DONS POURBOIRES ETC			60,00	0,01	(60,00)	-100,00				
62810000	COTISATIONS ORGANISMES DIVERS	3 313,97	0,58	3 258,10	0,57	55,87	1,71				
<b>Impôts, taxes, versements assimilés</b>		<b>8 254,00</b>	<b>1,44</b>	<b>8 164,00</b>	<b>1,44</b>	<b>90,00</b>	<b>1,20</b>				
63500000	IMPOTS LOCAUX SIEGE	8 038,00	1,40	8 164,00	1,44	(126,00)	-1,54				
63540000	DROITS ENREGISTREMENTS	216,00	0,04			216,00					
<b>Rémunération du personnel</b>		<b>218 923,30</b>	<b>38,08</b>	<b>199 517,77</b>	<b>35,09</b>	<b>19 405,53</b>	<b>9,73</b>				
64110000	SALAIRES BRUTS	216 595,90	37,68	200 113,79	35,19	16 482,11	8,24				
64130000	INDEMNITES JOURNALIERES	884,04	0,15	585,62	0,10	298,42	50,96				
64140000	PRIMES STAGIAIRE	2 625,00	0,46			2 625,00					
64150000	AVANTAGES NATURE	(1 181,64)	-0,21	(1 181,64)	-0,21						
<b>Charges sociales</b>		<b>61 497,47</b>	<b>10,70</b>	<b>59 319,86</b>	<b>10,43</b>	<b>2 177,61</b>	<b>3,67</b>				
64510000	URSSAF	28 083,89	4,88	27 285,46	4,80	798,43	2,93				
64520000	MSA	11 455,24	1,99	12 032,82	2,12	(577,58)	-4,80				
64530000	MUTUELLE	8 373,72	1,46	7 613,10	1,34	760,62	9,99				
64540000	RETRAITE	9 953,95	1,73	10 451,51	1,84	(497,56)	-4,76				
64550000	MEDECINE DU TRAVAIL AISMT	788,40	0,14	719,98	0,13	68,42	9,50				
64560000	TAXE SUR LES SALAIRES	1 651,00	0,29			1 651,00					
64580000	COT AUTRES ORGANISME SOCIAUX	1 191,27	0,21	1 216,99	0,21	(25,72)	-2,11				
<b>Subventions accordées par l'association</b>		<b>50 000,00</b>	<b>8,70</b>	<b>50 000,00</b>	<b>8,79</b>						
65750000	PREST. ANNUELLE CLUB RISTOURNE	50 000,00	8,70	50 000,00	8,79						
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</b>		<b>25 408,63</b>	<b>4,43</b>	<b>25 737,36</b>	<b>4,53</b>	<b>(328,73)</b>	<b>-1,28</b>				
68111000	DAP IMMO INCORP	151,20	0,03	28,56	0,01	122,64	429,41				
68112000	DAP	25 257,43	4,39	25 708,80	4,52	(451,37)	-1,76				
<b>Autres charges</b>		<b>9 238,67</b>	<b>1,61</b>	<b>12 430,25</b>	<b>2,19</b>	<b>(3 191,58)</b>	<b>-25,68</b>				
65800000	CHARGES DIVERSES	1 992,67	0,35	1 532,25	0,27	460,42	30,05				
65810000	DOTATION GPP	1 200,00	0,21	1 000,00	0,18	200,00	20,00				
65820000	DOTATIONS AAPPMA DLP	3 996,00	0,70	4 398,00	0,77	(402,00)	-9,14				
65830000	AAPPMA MISE EN PLACE GD COMPTE	2 050,00	0,36	5 500,00	0,97	(3 450,00)	-62,73				

## Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	Variations	%
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>(8 782,85)</b>	<b>-1,53</b>	<b>(20 490,25)</b>	<b>-3,60</b>	<b>11 707,40</b>	<b>57,14</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>13 125,76</b>	<b>2,28</b>	<b>9 456,69</b>	<b>1,66</b>	<b>3 669,07</b>	<b>38,80</b>
Intérêts et produits financiers	13 125,76	2,28	9 456,69	1,66	3 669,07	38,80
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	13 125,76	2,28	9 456,69	1,66	3 669,07	38,80
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>4 342,91</b>	<b>0,76</b>	<b>(11 033,56)</b>	<b>-1,94</b>	<b>15 376,47</b>	<b>139,36</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>13 354,85</b>	<b>2,22</b>	<b>26 368,56</b>	<b>4,64</b>	<b>(13 013,71)</b>	<b>-49,35</b>
77200000 PRODUITS/EXERCICE ANTERIEUR	3 500,00	0,61	12 936,13	2,28	(9 436,13)	-72,94
77700000 QUOTE PART SUBV VIREE RESULTAT	9 854,85	1,71	13 432,43	2,36	(3 577,58)	-26,63
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>4 354,70</b>	<b>0,76</b>	<b>38 185,85</b>	<b>6,72</b>	<b>(33 831,15)</b>	<b>-88,60</b>
67120000 PENALITES			15,00		(15,00)	-100,00
67200000 CHARGES/EXERCICES ANTERIEURS	4 354,70	0,76	35 424,18	6,23	(31 069,48)	-87,71
67520000 VALEUR NETTE CESSION IMMO CORP			2 734,03	0,48	(2 734,03)	-100,00
68710000 DAP EXCEPTIONNELLES			12,64		(12,64)	-100,00
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>9 000,15</b>	<b>1,57</b>	<b>(11 817,29)</b>	<b>-2,08</b>	<b>20 817,44</b>	<b>176,16</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>601 386,38</b>	<b>104,61</b>	<b>604 417,86</b>	<b>106,30</b>	<b>(3 031,48)</b>	<b>-0,50</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>588 043,32</b>	<b>102,29</b>	<b>627 268,71</b>	<b>110,32</b>	<b>(39 225,39)</b>	<b>-6,25</b>
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>13 343,06</b>	<b>2,32</b>	<b>(22 850,85)</b>	<b>-4,02</b>	<b>36 193,91</b>	<b>158,39</b>
Contributions volontaires en nature						
Charges des contributions volontaires en nature						

# BUDGET PREVISIONNEL 2020

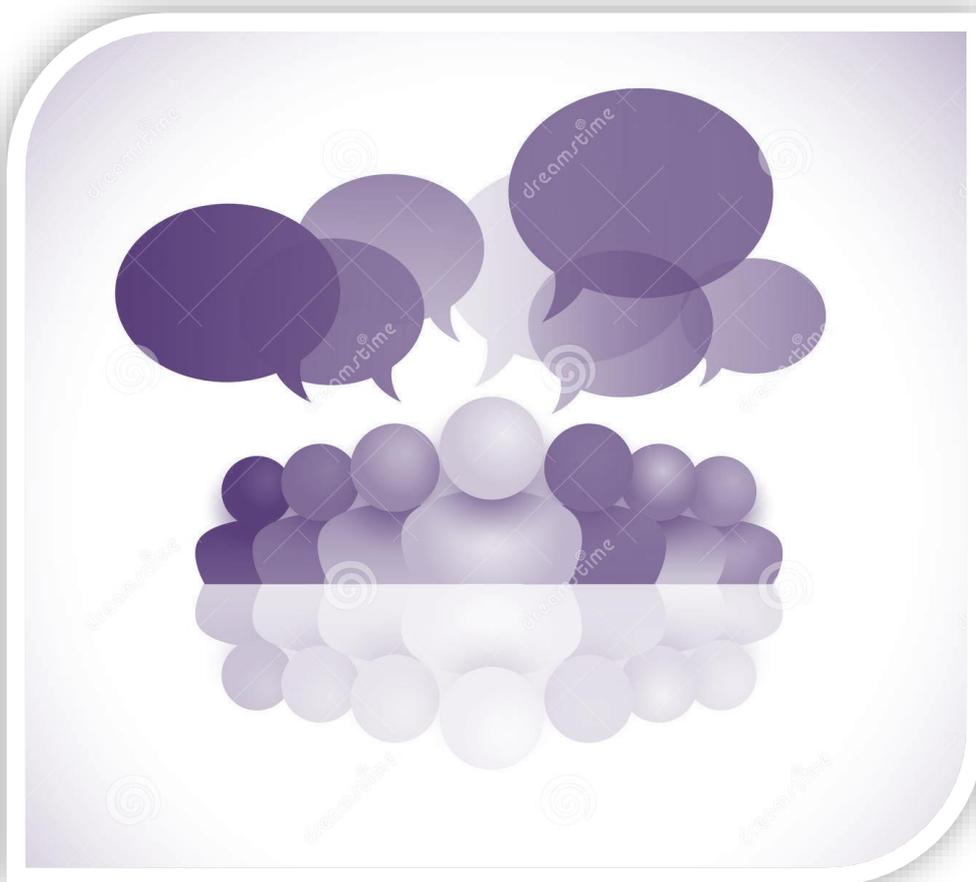


## Budget 2020

Numéro	Intitulé	Réalisé 2019	Prévisions 2020
602	Achats matières premières	34 960	28 700
606/628	Autres charges externes	174 564	194 000
635	Impôts locaux	8 254	8 160
641/645	Salaires et charges	280 421	283 200
650/675	Autres charges	64 436	54 900
681	Dotations aux amortissements	25 409	19 800
	<b>Total charges</b>	<b>588 043</b>	<b>588 760</b>
702	Ventes truites	24 327	24 000
706/708	Prestations de services	17 705	29 500
713	Variation stocks truites	2 651	0
741/742	Subventions d'exploitation	380 284	352 100
756	Cotisations fédérales	144 061	122 400
750/791	Autres produits	32 360	82 800
	<b>Total produits</b>	<b>601 386</b>	<b>610 800</b>
	<b>Résultat</b>	<b>13 343</b>	<b>22 040</b>

# RAPPORT ADMINISTRATIF

## Exercice 2019



## **1. Vie de la Fédération**

### **1.1. Conseils d'Administrations et Commissions :**

Le Conseil d'Administration, le Bureau et les diverses commissions de la Fédération se sont réunis autant que de besoin.

### **1.2. Permanences du Président**

Le Président a tenu une permanence régulière à la Fédération sur la base d'un jour par semaine minimum.

### **1.3. Réunions avec les Administrations et partenaires**

La Fédération dans le cadre de ses missions participe à de nombreuses réunions au sein des diverses instances et commissions au niveau départemental.

Le Président, les Administrateurs ainsi que nos salariés ont représenté la Fédération aux :

- CODERST
- Comité Natura 2000
- Commission de la nature, des paysages et des sites
- Commission des Carrières
- Comité de suivi du grand cormoran.
- Comité de rivières

Ainsi que diverses réunions ponctuelles.

La Fédération est également représentée :

A la Commission Interdépartementale des Grands Lacs de retenue, (Serre-Ponçon – Castillon- St Croix) ainsi qu'à la Commission Interdépartementale des lacs du Verdon. Elle est également présente au sein des Commissions Locales de l'Eau (CLE) Verdon et Calavon, ainsi qu'à certaines réunions des parcs nationaux et régionaux (Mercantour – Verdon- Lubéron).

La Fédération est également impliquée dans les syndicats de rivière.

La collaboration du personnel de la Fédération est requise afin de représenter celle-ci dans certains organismes, notamment pour le suivi administratif.

Le Président, représente la Fédération dans plusieurs organismes, ainsi que les Fédération du Bassin Rhône Méditerranée au sein du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau RMC et en tant que membre du Comité de Bassin Rhône Méditerranée.

Il participe es-qualité aux diverses réunions relatives à l'organisation et la gestion de la pêche associative française en tant que :

Président de la FNPF (Fédération Nationale pour la Pêche en France et la Protection du Milieu Aquatique) ;

Vice-Président du Comité National de l'Eau (CNE) ;

Administrateur de l'AFB et président du Comité d'Orientation Eau Douce

Président du Comité Permanent de la Pêche en eau douce ;

Membre du Conseil National de la Montagne ;

Membre du Conseil Economique Social et Environnemental.

## **2. Manifestations extra-départementales**

Assemblée Générale et Conseil d'Administration de l'Association des Fédérations de la Région PACA à St Tulle 04

Conseil d'Administration et Assemblée Générale de MRM (Migrateurs Rhône Méditerranée) à St Tulle 04

Congrès du Club Halieutique à Nice 06 ; Congrès de la FNPF(PARIS)

Assemblée Générale de l'Union Régionale du Bassin RMC (comprenant l'ensemble des Fédérations de pêche du Bassin RMC) à LYON 69, au siège de la Fédération de Pêche du Rhône.

Le Président ainsi que les Vice-Présidents et Délégués ont représenté la Fédération dans ces diverses manifestations.

## **3. Cotisations pêche et milieu aquatique et effectifs des pêcheurs**

L'année 2019 accuse une baisse de 1,24% des ventes de cartes globales.

Carte interfédérale : 1651 délivrées : + 10,16% soit un gain de 155 cartes

Carte personne majeure : 2447, dont 25 « offre d'automne » délivrées : +1,40% soit un gain de 34 cartes.

Carte découverte femme : 343 délivrées : +4,57% soit un gain de 15 cartes.

Carte personne mineure : 744 délivrées : +1,91% soit un gain de 14 cartes.

Carte hebdomadaire : 1205 délivrées : +4,50% soit un gain de 52 cartes.

Carte journalière : 1346 délivrées : + 10.59% soit un gain de 129 cartes.

Carte découverte : 1361 délivrées : -27,41% soit une perte de 514 cartes.

Vignette Halieutique à 30,00 euros enregistre une baisse de 25,51 %.

La vente de carte, tout internet depuis cette année, repart à la hausse. Avec une météo clémente et une communication au niveau fédéral, relayée par certaines AAPPMA, ont permis de valoriser outre la pêche dans les AHP, la localisation des revendeurs pour l'achat de cartes de pêche. Nous enregistrons une augmentation des membres actifs de 4,36% et 4,66% si on y rajoute les produits cartes hebdomadaires et journalières.

Seul point négatif, les cartes découvertes enfants qui enregistrent une forte baisse.

#### **4. Formation de la garderie particulière**

En décembre 2019, la fédération a accueilli une dizaine de personnes dont deux femmes, mandatées par 5 AAPPMA, en formation. Comme à l'accoutumée, messieurs DUTILLIEU, pour le module 1 et DURU pour le module 3 ont encadré cette dernière.

Le Président de la Fédération,

Claude ROUSTAN

# Campagne de Régulation du Grand Cormoran Exercice 2019-2020



L'arrêté préfectoral n° 2019-287-003 permet à la Fédération de Pêche des Alpes de Haute Provence d'organiser la campagne de tir de régulation du grand Cormoran.

Sur le Département deux gardes assermentés ont été agréés par les services préfectoraux : Messieurs **NOEL Roger** et **GUICHARD Georges**.

5 secteurs ont été définis :

S1 : DURANCE entre Sisteron et Sainte tulle

S2 : VERDON sur son parcours dans les Alpes de Haute Provence

S3 : UBAYE entre le barrage de Serre-Ponçon et Barcelonnette

S4 : BLEONE sur son parcours total

S5 : ASSE partie aval de la Durance jusqu'à Mézel.

JOURNEES	SECTEURS	OBSERVES	TUES
29/10/2019	S1	48	4
12/11/2019	S1	12	0
12/11/2019	S4	15	1
12/11/2019	S5	2	2
17/12/2019	S2	10	5
«	S1	14	0
«	S4	1	0
«	S5	1	0
27/12/2019	S3	2	0
21/01/2020	S1	30	3
«	S4	33	3
14/02/2020	S1	29	6
28/02/2020	S1	43	9
Nov/févr Verdon à Castellane	S2	124	17
		<b>364</b>	<b>50</b>

Les agents assermentés ont effectué de nombreuses sorties sur le cours du Verdon (de novembre à février) sur le secteur de l'AAPPMA « La Gaule Castellanaise ». Pour le reste et suivant les sorties le circuit partant toujours de Castellane pouvait passer par Saint André les Alpes, Gréoux les Bains, Château Arnoux, Malijai, Oraison, Manosque, Mane, Digne les Bains, Barrême.

Répartition des journées par secteur :

<b>SECTEURS</b>	<b>OBSERVES</b>	<b>TUES</b>
<b>DURANCE</b>	176	22
<b>VERDON</b>	134	22
<b>BLEONE</b>	49	4
<b>UBAYE</b>	2	0
<b>ASSE</b>	3	2
	<b>364</b>	<b>50</b>

Récapitulatif des dernières saisons de tir :

<b>SAISONS</b>	<b>OBSERVES</b>	<b>TUES</b>
<b>2007/2008</b>	252	52
<b>2008/2009</b>	426	60
<b>2009/2010</b>	180	50
<b>2010/2011</b>	228	50
<b>2011/2012</b>	216	50
<b>2012/2013</b>	176	50
<b>2013/2014</b>	255	50
<b>2014/2015</b>	522	50
<b>2015/2016</b>	372	50
<b>2016/2017</b>	612	50
<b>2017/2018</b>	282	50
<b>2018/2019</b>	429	50
<b>2019/2020</b>	364	50
<b>TOTAL</b>	<b>4314</b>	<b>662</b>

65 oiseaux de moins ont été comptabilisés en observation pour cette nouvelle campagne de régulation.

Le quota de 50 individus a été atteint.

Le Président de la Fédération

Claude ROUSTAN

## Effectifs des pêcheurs Exercice 2019



## 1. Vente effective de carte de pêche en 2019

Cartes	2018	2019	Évolution	Gain/perte en %
Interfédérale	1525	1680	155	10,2
personne majeure	2413	2422	9	0,4
personne majeure (automne)	0	25	25	
personne mineure	730	744	14	1,9
découverte femme	328	343	15	4,6
découverte moins de 12 ans	1875	1361	-514	-27,4
hebdomadaire	1153	1149	-4	-0,3
journalière	1217	1346	129	10,6
<b>Total membres actifs</b>	<b>4996</b>	<b>5214</b>	<b>218</b>	<b>4,4</b>
<b>Total général</b>	<b>9241</b>	<b>9070</b>	<b>-171</b>	<b>-1,9</b>

## 2. Vente des vignettes du Club Halieutique Interdépartemental

	2018	2019	Évolution	Gain/perte en %
CHI timbre	44	73	29	65,9
CHI carte interfédérale	1525	1680	155	10,2
<b>Total CHI</b>	<b>1569</b>	<b>1753</b>	<b>184</b>	<b>11,7</b>

### 3. Récapitulatif de l'Année 2019 des Produits (Timbres - Cotisations - Réciprocités) pour la FDAAPPMA

Cotisations fédérales perçues en 2019				
Cartes	nb vendu	prix unit.	Montant	différence / 2018
Interfédérale	1680	26,40 €	44 352,00 €	4 092,00 €
Personne majeure	2447	26,40 €	64 600,80 €	897,60 €
personne mineure	744	10,80 €	8 035,20 €	151,20 €
Découverte femme	343	8,80 €	3 018,40 €	132,00 €
hebdomadaire	1149	11,20 €	12 868,80 €	-44,80 €
journalière	1346	7,80 €	10 498,80 €	1 006,20 €
enfant-12 ans	1361	0,00 €	0,00 €	0,00 €
livraison internet	52	5,00 €	260,00 €	35,00 €
			<b>143 634,00 €</b>	<b>6 269,20 €</b>

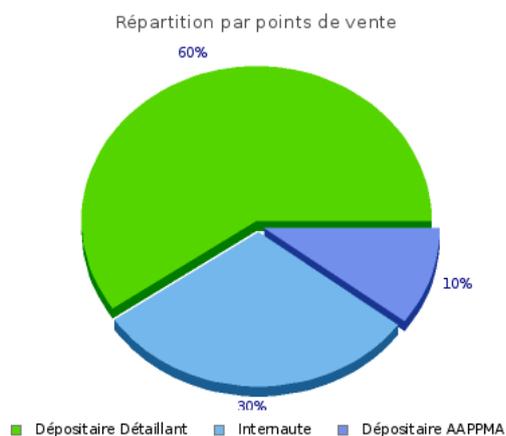
Vignettes encaissées en 2019 pour le compte CHI				
Vignettes CHI	nb vendu	prix unit.	Montant	différence / 2018
Interfédérale	1680	22,00 €	36 960,00 €	3 410,00 €
30	73	30,00 €	2 190,00 €	870,00 €
			<b>39 150,00 €</b>	<b>4 280,00 €</b>

CPMA encaissées en 2018 pour le compte de la FNPF				
CPMA	nb vendu	prix unit.	Montant	différence / 2018
Interfédérale	1680	34,20 €	57 456,00 €	6 292,80 €
Personne majeure	2447	34,20 €	83 687,40 €	2 359,80 €
personne mineure	744	2,20 €	1 636,80 €	57,20 €
Découverte femme	343	12,70 €	4 356,10 €	241,30 €
hebdomadaire	1149	12,30 €	14 132,70 €	861,00 €
journalière	1346	3,20 €	4 307,20 €	534,40 €
enfant-12 ans	1361	0,50 €	680,50 €	-245,00 €
			<b>166 256,70 €</b>	<b>10 101,50 €</b>

## 4. récapitulatif des produits vendus par internet

### 4.1. Répartition des commandes par point de vente en 2019

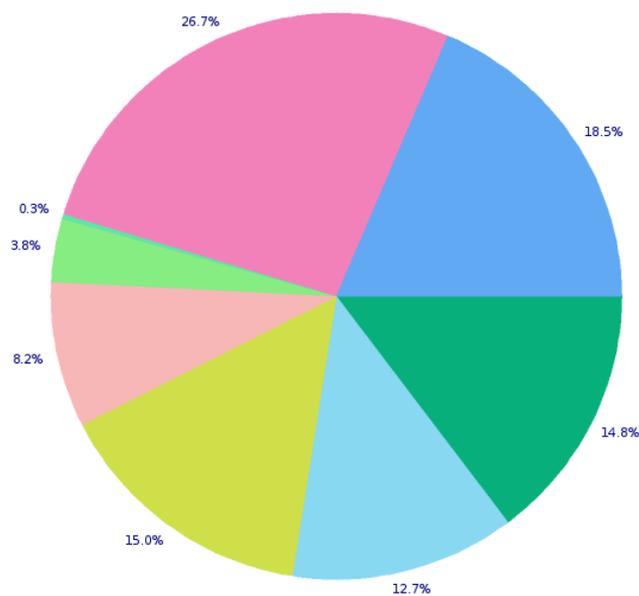
Point de vente	Nbre de Commandes	Nbre de produits	Pourcentage
Dépositaire Détaillant	<b>5176</b>	<b>5176</b>	59.62%
Internaute	<b>2609</b>	<b>2998</b>	30.05%
Dépositaire AAPPMA	<b>896</b>	<b>896</b>	10.32%
Total	<b>8681</b>	<b>9070</b>	100%



## 4.2. Répartition des produits lors de la saison 2019

Type de produit	Produit	Nbre de produits	Pourcentage
Carte Personne majeure ou Interfédérale	Carte interfédérale Personne majeure CHI 2019 (Club Halieutique Interdépartemental)	<b>1680</b>	18.52%
Carte Personne majeure ou Interfédérale	Carte Personne majeure 2019	<b>2422</b>	26.70%
Carte Personne majeure - Offre d'automne	Carte Personne majeure - Offre d'automne 2019	<b>25</b>	0.28%
Carte Découverte Femme	Carte promotionnelle Découverte Femme 2019	<b>343</b>	3.78%
Carte Personne mineure	Carte Personne mineure 2019	<b>744</b>	8.20%
Carte Découverte -12 ans	Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2019	<b>1361</b>	15.01%
Carte Hebdomadaire	Carte promotionnelle Hebdomadaire 2019	<b>1149</b>	12.67%
Carte Journalière	Carte Journalière 2019	<b>1346</b>	14.84%
<b>Total</b>		<b>9070</b>	<b>100,00 %</b>

Répartition des produits

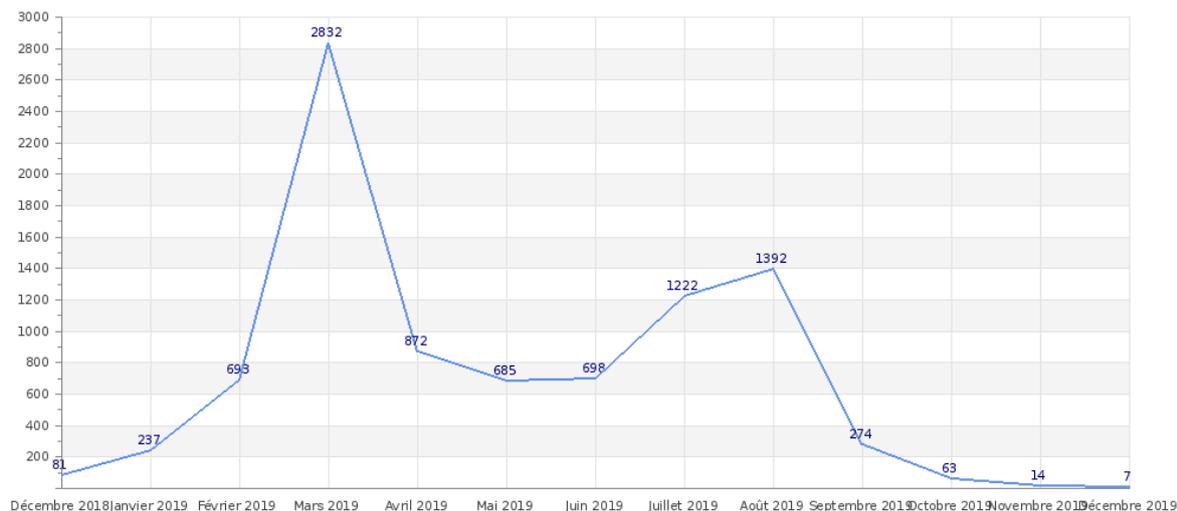


■ Carte interfédérale Personne majeure CHI 2018 (Club Halieutique Interdépartemental)	■ Carte Personne majeure 2018
■ Carte promotionnelle Découverte Femme 2018	■ Carte Personne mineure 2018
■ Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2018	■ Carte promotionnelle Hebdomadaire 2018
■ Carte Journalière 2018	

### 4.3. Répartition des produits par mois pour l'année 2019

Mois	Nbre de produits	Pourcentage
Décembre 2018	81	00.89%
Janvier 2019	237	02.61%
Février 2019	693	07.64%
Mars 2019	2832	31.22%
Avril 2019	872	09.61%
Mai 2019	685	07.55%
Juin 2019	698	07.70%
Juillet 2019	1222	13.47%
Août 2019	1392	15.35%
Septembre 2019	274	03.02%
Octobre 2019	63	00.69%
Novembre 2019	14	00.15%
Décembre 2019	7	00.08%
<b>Total</b>	<b>9070</b>	<b>100%</b>

Evolution des produits par mois



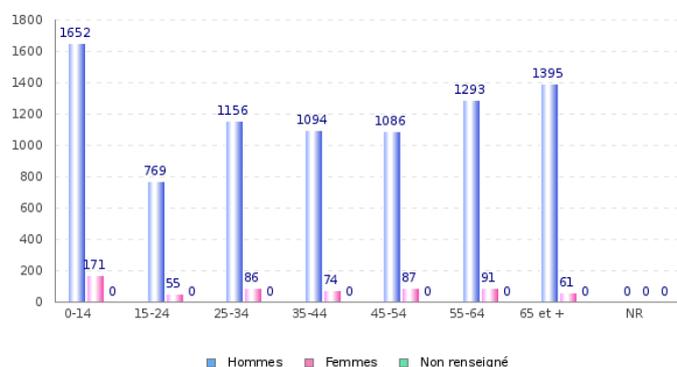
### 4.4. Répartition des produits par tranche d'âge

Produit	0-14 ans	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et +	Age non renseigné	Total
Homme	1652 19.56%	769 09.11%	1156 13.69%	1094 12.95%	1086 12.86%	1293 15.31%	1395 16.52%	0 00.00%	<b>8445</b> 93.11%
Femme	171 27.36%	55 08.80%	86 13.76%	74 11.84%	87 13.92%	91 14.56%	61 09.76%	0 00.00%	<b>625</b> 06.89%
	<b>1823</b> 20.10%	<b>824</b> 09.08%	<b>1242</b> 13.69%	<b>1168</b> 12.88%	<b>1173</b> 12.93%	<b>1384</b> 15.26%	<b>1456</b> 16.05%	<b>0</b> 00.00%	<b>9070</b>

Répartition Hommes / Femmes



Répartition par tranches d'âge



# Compte-rendu du Pôle Technique

Année 2019



La FDAAPPMA 04 est structurée en 4 pôles : le pôle administratif, le centre piscicole de Marcoux, le pôle développement du loisir pêche et enfin le pôle technique. Les personnels, bien que majoritairement affectés à un pôle précis, ont malgré tout, des missions transversales, c'est notamment la cas du personnel dédié au pôle technique dont les deux personnels sont la chargée d'études et de travaux ainsi que le délégué général, c'est ainsi que cette partie du compte-rendu d'activités fait état dans un premier temps des missions accomplies par la chargée d'études et de travaux et dans un second temps, des missions techniques et administratives du délégué général.

## 1. Activités liées au poste de chargée d'études et de travaux

### 1.1. Actions sur les milieux et la gestion des espèces piscicoles

#### Participations aux activités des AAPPMA :

- Vidange des bassins de grossissement de Castellane, récupération piscicole et empoissonnements dans le Verdon.
- Marquage aux spaghettis de brochets issus d'élevage puis empoissonnement dans le lac d'Esparron.



Brochet portant une marque de type « spaghetti » à la base de la nageoire dorsale

- Réception et tri des poissons issus d'une récupération piscicole au filet dans les Vannades.
- Récupération piscicole lors de la vidange du plan d'eau de pêche des Ferréol.

#### Participations aux pêches électriques de sauvetage, de sondage et d'inventaire réalisées par la Fédération :

- Pêches électriques de sauvetage : Blanche (x1), Ubaye (x1), Verdon (x2), Vaire (x1), Bléone (x4), Issole (x1), Galabre (x1), Largue (x1), Bès (x1).
- Pêches électriques d'inventaire : Asse, ravin de Gion, Estodeu, Ubaye, Coulomp (x2), Blanche, Largue (x2), Bouinenc.
- Participation aux pêches électriques d'inventaire de l'AFB réalisées sur l'Asse et le Bès.

### Etudes piscicoles et astacicoles :

- **Etude piscicole du lac de Mison** : afin de faire un état des lieux du peuplement piscicole du lac de Mison et ainsi d'adapter les alevinages effectués par l'AAPPMA locale, une pêche au filet a été réalisée en suivant un protocole précis (protocole DCE de pêche au filet). Les espèces piégées ont été identifiées, comptabilisés puis relâchées (pour les individus encore vivants) ou détruites (pour les espèces invasives et les individus morts).
- **Etude de la répartition du barbeau méridional (BAM) et de l'écrevisse à pattes blanches (APP)** : à des fins de connaissance, une étude de la répartition du BAM et de l'APP a été menée sur plusieurs affluents rive droite de la Durance. Pour le BAM, 27 stations ont fait l'objet de pêches électriques de sondages sur les bassins versants du Largue et du Lauzon. Concernant l'APP, 6 stations ont fait l'objet de prospections nocturnes sur le bassin versant du Largue, le Lauzon et le Chaffère. Des bénévoles de l'AAPPMA « la gaule Oraisonnaise » ont participé à ces prospections nocturnes. Les résultats sont disponibles sous forme de comptes-rendus et sont intégrés à la base de données cartographique de la Fédération.



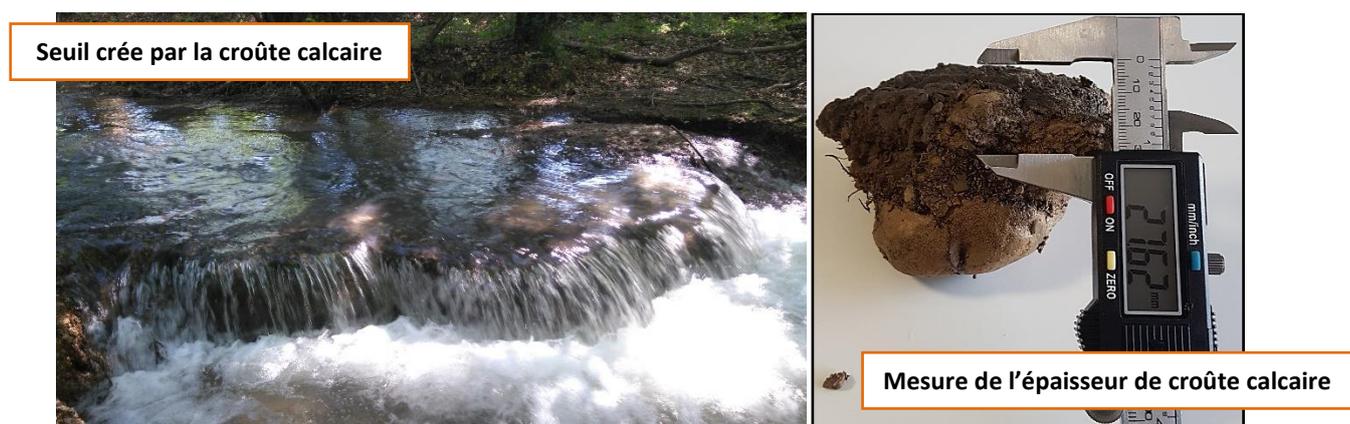
## 1.2. Diagnostics milieux avant travaux, travaux milieux et suivis de travaux

AAPPMA « Verdon-Colostre » :

- **Diversification des habitats sur le bas-Verdon** : les travaux de diversification des habitats qui ont été réalisés sur plusieurs années ont fait l'objet d'une étude d'efficacité. Cette dernière a suivi un protocole prédéfini et a englobé les analyses biologiques suivantes : prélèvements et analyses de la faune macroinvertébrée existant sur les ouvrages ; pêche électrique de sondage autour de chaque ouvrage. Un rapport d'étude a été rédigé. Le protocole de suivi n'a pu être réalisé que partiellement, des analyses complémentaires seront réalisées en 2020 (suivi de l'état / du maintien des ouvrages dans le temps ; pêche électrique d'inventaire pour permettre une comparaison du peuplement piscicole en place avant et après la mise en place des ouvrages).



- **Etude sur le phénomène de concrétionnement du Colostre** : cette étude a fait l'objet d'un stage de 6 mois de niveau IUT (effectué par Morgane MANCINI, étudiante de l'IUT de Digne-les-Bains). Le Colostre a été parcouru et diagnostiqué de la confluence avec le Verdon jusqu'à Riez. L'ensemble des paramètres pouvant affecter la qualité biologique et morphologique de la rivière ont été relevés et caractérisés. Des analyses ont également été réalisées sur le compartiment biologique (études IBGN), le compartiment physico-chimique (analyses diverses de la qualité de l'eau à l'aide d'un matériel portatif adapté), le compartiment hydrique (mesures de débit) et le compartiment sédimentaire (prélèvements de croûte calcaire). Un rapport d'étude a été rédigé et servira de base à d'éventuels travaux dans les années suivantes (présentation de l'étude aux différents acteurs de l'eau prévue en 2020).



- **Travaux sur les affluents du Colostre** : pour faire suite à l'étude des affluents du Colostre réalisée en 2018, il a été choisi de réaliser des travaux de restauration sur le ravin du Pontet (Saint-Martin de Brômes). Un diagnostic plus poussé a été réalisé, un rapport d'étude a été rédigé et une rencontre avec les riverains a été organisée à la mairie de Saint-Martin de Brômes. Après avoir présenté les objectifs du projet, l'autorisation des différents propriétaires riverains a été sollicitée. Les travaux n'ont pas pu être réalisés durant l'été 2019 car une autorisation indispensable manquait pour pouvoir déposer un dossier de déclaration « loi sur l'eau » en DDT. Les travaux sont donc reportés à l'été 2020, le temps de réunir toutes les pièces administratives.
- **Etude et travaux sur un bras mort du bas-Verdon** : le diagnostic d'un bras mort sur le Verdon (parcours de santé de Gréoux-les-Bains) a été réalisé et un rapport d'étude a été rédigé. Après avoir récupéré les différentes autorisations de la part des propriétaires riverains et avec l'accord de la mairie, un dossier de déclaration de

type « loi sur l'eau » a été déposé en DDT afin de pouvoir réaliser une reconnexion hydraulique permanente de ce bras avec le Verdon. Au titre de la complétude du dossier et à la demande des services de l'Etat, une expertise naturaliste supplémentaire a été réalisée pour la recherche d'espèces protégées. Bien que le dossier ait été validé par les services de l'état et que l'entreprise ait été choisie, les délais trop courts imposés par l'administration n'ont pas permis de réaliser les travaux en 2019. Ces derniers ont donc été reportés et sont prévus pour 2020.



Situation du bras-mort sur le Verdon (vue aérienne)

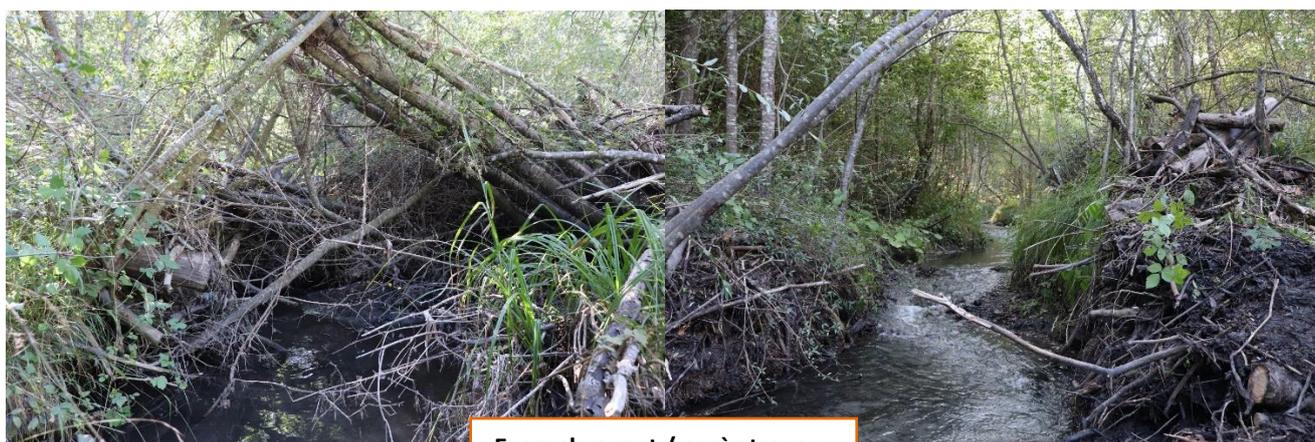
AAPPMA « les 3 Asses » :

- **Travaux sur les adous** : les travaux sur l'adou du bas-Paraire (report 2018) ont été effectués. Un compte-rendu de travaux a été rédigé. Les travaux de restauration complète de l'adou de la basse-Palud ont été réalisés. Un compte-rendu de travaux a été rédigé.

**Un projet de restauration d'un adous à Senez, financé en totalité par des fonds Natura 2000, a été monté en partenariat avec la chargée de missions Natura 2000 du SMDBA.** Le dossier complet sera déposé en DDT début 2020 et les travaux sont prévus pour l'automne 2020.

AAPPMA « la Vézaraille » :

- **Travaux sur les adous** : la démarche de restauration des adous a été démarrée. Les travaux ont été réalisés sur 5 adous du bassin versant de la Blanche par une entreprise locale de réinsertion (ADIT04). Un compte-rendu a été rédigé. Le principal exploitant agricole, éleveur de vaches, a été rencontré afin d'évoquer le problème du piétinement des berges et du chenal des adous par son bétail. Il a été convenu avec lui la pose de clôtures et l'aménagement d'abreuvoirs afin de limiter le phénomène.



Exemple avant / après travaux

#### AAPPMA « la Bléone » :

- **Suivis frayères sur les adous** : afin d'évaluer l'efficacité sur le compartiment piscicole des travaux réalisés sur les adous depuis le début de la démarche, des suivis frayères ont été effectués sur 9 adous. Un compte-rendu a été rédigé. Ces suivis permettent également d'évaluer l'état des adous d'une année sur l'autre afin de cibler de nouveaux travaux.
- **Travaux sur les adous** : la démarche de restauration des adous a été poursuivie. Les travaux ont été réalisés sur 6 adous du bassin versant de la Bléone par une entreprise locale de réinsertion (ADIT04). Un compte-rendu a été rédigé. Concernant le projet de restauration complète de l'adous de Saint-Jurson, le dossier administratif de déclaration loi sur l'eau a été déposé auprès de la DDT après avoir obtenu l'autorisation des propriétaires exploitants. Le dossier a été accepté par l'administration mais les délais étant trop courts, les travaux ont été reportés à 2020.

#### AAPPMA « la gaule sisteronaise » :

- **Suivis frayères sur les adous** : afin d'évaluer l'efficacité sur le compartiment piscicole des travaux réalisés sur les adous depuis le début de la démarche, des suivis frayères ont été effectués : sur 1 adous du Sasse ; sur 2 adous du Vanson. Un compte-rendu a été rédigé. Ces suivis permettent également d'évaluer l'état des adous d'une année sur l'autre afin de cibler de nouveaux travaux.
- **Travaux sur les adous** : la démarche de restauration des adous a été poursuivie. Les travaux ont été réalisés sur 2 adous du Sasse par les bénévoles de l'AAPPMA (7 à 8 personnes + 1 à 2 personnels de la Fédération). **Les travaux de restauration de l'adous de Bedoin ont fait l'objet d'un reportage Dici TV.**



- **Travaux sur la source de la Bégüe (Montfroc, enclave Drômoise)** : après avoir rencontré l'AAPPMA gestionnaire du secteur et avoir obtenu l'autorisation du propriétaire riverain, il a été convenu de réaliser des travaux de restauration du chenal conjointement durant l'été 2019. Par manque de temps, ces derniers n'ont pas pu être réalisés et sont reportés à l'année suivante.
- **Travaux sur la source des Ferrouils et le Vallon des Fontainiers** : après avoir réalisé les diagnostics de ces affluents et avoir reçu l'ensemble des autorisations de la part des propriétaires riverains, les travaux devaient être effectués bénévolement durant l'été 2019. Par manque de temps, ces derniers n'ont pas pu être réalisés et sont reportés à une date ultérieure.



AAPPMA « la truite du Haut-Verdon » :

- **Suivis frayères sur les adous** : afin d'évaluer l'efficacité sur le compartiment piscicole des travaux réalisés sur les adous depuis le début de la démarche, des suivis frayères ont été effectués : sur 4 adous du Verdon ; sur 5 adous de l'Issole. Un compte-rendu a été rédigé. Ces suivis permettent également d'évaluer l'état des adous d'une année sur l'autre afin de cibler de nouveaux travaux.



Lors de ces suivis, une dégradation de deux adous de l'Issole a été constatée. Les services de l'Etat ont été alertés et ont pu constater les dégâts sur site. Une démarche administrative est en cours et pourra potentiellement imposer une restauration au responsable. Une note faisant état de ces dégradations a été rédigée.

- **Travaux sur les adous** : la démarche de restauration des adous a été poursuivie. Les travaux ont été réalisés sur 1 journée en partenariat entre l'AAPPMA et le SIVU d'entretien des berges du Verdon. 3 adous de l'Issole ont été restaurés en partie ou en totalité. Les travaux ont nécessité l'intervention de 7 personnes (3 bénévoles de l'AAPPMA, 3 personnels du SIVU et 1 personnel FDAAPPMA). Un compte-rendu de travaux a été réalisé.
- **Etude IBGN amont/aval du rejet de la base de loisir d'Allos** : après s'être rendus sur site, aucun rejet suspect n'a pu être localisé. Des prélèvements succins de macroinvertébrés d'eau douce ont été réalisés à titre indicatif mais aucune étude n'a été menée. Cette démarche a été abandonnée.
- **Etude de végétalisation du lac de Castillon** : afin de reproduire la démarche de végétalisation actuellement en cours sur les rives de Serre-Ponçon (objectif de diversification des habitats et des supports de ponte / de fixation du substrat) un protocole a été concerté entre différentes structures (AAPPMA, CBNA, PNRV, AFB) : recherche d'une espèce locale adaptée (*Roripa sylvestris*) ; discussion entre les différents gestionnaires ; élaboration d'un protocole de cultivation, d'implantation et de suivi. Ce projet est encore à l'état de réflexion et sera poursuivi en 2020.



AAPPMA « la Truite de l'Ubaye » :

- **Suivis frayères sur les adous** : afin d'évaluer l'efficacité sur le compartiment piscicole des travaux réalisés sur les adous depuis le début de la démarche, des suivis frayères ont été effectués : sur 9 adous de l'Ubaye ; sur 6 adous du Bachelard. Un compte-rendu a été rédigé. Ces suivis permettent également d'évaluer l'état des adous d'une année sur l'autre afin de cibler de nouveaux travaux.

- **Travaux sur les adous** : la démarche de restauration des adous a été poursuivie. Les travaux ont été réalisés sur 2 journées par les bénévoles de l'AAPPMA (4 personnes de l'AAPPMA + 1 personnel de la Fédération). 3 adous de l'Ubaye et 2 adous du Bachelard ont été restaurés en partie ou en totalité. Un compte-rendu de travaux a été réalisé.

AAPPMA « la gaule Oraisonnaise » :

- **Travaux sur les adous** : aucuns travaux n'ont pu être envisagés sur les adous de l'Asse sur le territoire de l'AAPPMA. La restauration intégrale d'adous en terrain agricole semblant inaccessible, il a été décidé avec le SMDBA (Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse) de modifier les objectifs pour les années futures et de ne cibler de la restauration que de manière ponctuelle et sur la base du volontariat. Des travaux de remplacement d'ouvrages infranchissables sont prévus sur un adous pour 2020 (adous de la Chapelle) en accord avec le propriétaire.
- **Etude du ravin de Valveranne (ruisseau de la Forestière)** : à la demande de l'AAPPMA locale, un diagnostic du ravin de Valveranne a été réalisé afin de comprendre les causes des apports sédimentaires dans le plan d'eau de la Forestière. Le ravin a été parcouru de la confluence avec la Durance jusqu'à la traversée du canal EDF et l'ensemble des perturbations rencontrées sur le réseau ont été relevées. Un rapport d'étude a été réalisé. Afin de pouvoir envisager des actions concrètes autour du plan d'eau de la Forestière, une rencontre avec la nouvelle municipalité de Manosque sera envisagée en 2020.



Apports parasites dans le plan d'eau de la Forestière

- **Entretien de la ripisylve des affluents de la Durance** : la Fédération ne pouvant pas obtenir de subventions pour les travaux liés à de l'entretien de ripisylve, cette action a été abandonnée. Ce type de projet pose

également un problème de responsabilité concernant la sécurité des biens et des personnes autour des cours d'eau, la Fédération n'étant pas le gestionnaire détenteur de la compétence pour ce type de travaux. Aucun projet de cette nature ne pourra donc être envisagé dans les années futures.

AAPPMA « l'Entrevalaise » :

- **Recensement et diagnostic des adous** : le recensement et le diagnostic des adous sur le grand bassin versant du Haut-Var a été réalisé dans sa quasi-totalité. Des prospections complémentaires sont prévues pour le début de l'année 2020. Le rapport d'étude sera rédigé en 2020.
- **Suppression du seuil de la Chalvagne** : le diagnostic du seuil a été réalisé et l'autorisation des propriétaires pour permettre la réalisation des travaux a été sollicitée. Malheureusement, ces derniers ne répondent pas à notre demande malgré de multiples prises de contact. Cette démarche sera poursuivie durant l'année suivante. **A noter la dégradation du seuil durant les dernières crues de la Chalvagne.**



### 1.3. Réunions

Dans le cadre de ses missions techniques et de son implication dans des projets en relation avec d'autres structures gestionnaires de cours d'eau, la chargée d'étude a été amenée à participer aux réunions / évènements suivant(e)s :

- Réunion technique de l'ARFPPMA PACA à Gardanne (gestion quantitative de la ressource en eau et GEMAPI).
- Réunion technique sur les adous à la Fédération avec l'ensemble des structures concernées (SMDBA / CEN PACA / AAPPMA / FDAAPPMA). Un compte-rendu de réunion est disponible.
- Réunion de restitution de l'étude réalisée par la Maison Régionale de l'Eau sur les macroinvertébrés du Mercantour.
- Rencontre avec l'AERMC pour discuter des subventions (Marseille, siège de l'AERMC).
- Assemblées Générales des AAPPMA suivantes : la Gaule Oraisonnaise, la Truite de l'Ubaye.
- Comité de pilotage Natura 2000 du SMAVD à Mallemort.

- Comité de gestion de l'adous des Faïsses à Mallemoisson.
- Réunion de présentation d'un projet de restauration à Saint-Martin-de-Brômes avec les propriétaires et la municipalité (projet de restauration du ravin du Pontet).
- Conseil d'administration de l'AAPPMA « la Bléone ».
- Commission EPMAB (x2).
- Fête de la rivière à Malijai (tenue d'un stand de découverte des macroinvertébrés d'eau douce).
- Comité de suivi de l'adous de la Marine.
- Commission Gobie au siège de la Fédération avec l'AFB.
- Bureau de la Fédération (x2).
- Comité de pilotage Natura 2000 de l'Asse.
- Réunion de gestion du bassin versant de l'Asse par le SMDBA.
- Congrès des Maires à Digne-les-Bains.
- Comité technique sur les espaces de bon fonctionnement de l'Ubaye à Barcelonnette par la CCVUSP.
- Journées Techniques Nationales à Paris.
- Comité de pilotage sur l'études de la faune macroinvertébrée et de la flore des adous réalisée par la Maison Régionale de l'eau et le CEN PACA (Château Arnoux).
- Présentation du schéma de gestion de l'Asse par le SMDBA (en 2 phases).
- Conseil d'administration de la Fédération.
- Présentation de l'avancement du Contrat de rivière de l'Asse à Digne-les-Bains.
- Formation des Gardes Pêche Particuliers (sur 2 jours).
- Participation à une formation obligatoire sur l'utilisation des extincteurs.
- Participation à une formation sur l'identification du campagnol amphibie destinée initialement à l'AFB.
- Formation et obtention du permis bateau (sur 1 semaine complète)

## 2. Activités liées au poste de délégué général

### 2.1. Missions administratives et organisationnelles

- **Réunion de négociation du projet de convention 2019 avec l'Agence de l'Eau RMC :**
  - Rédaction du plan d'action.
  - Evaluation du coût global.
  - Réajustement à la demande de l'Agence de l'Eau
- **Demande de subventions aux partenaires habituels :**
  - Accord-cadre avec l'agence de l'eau RMC
  - Convention avec la région Sud PACA
  - FNPF (sur la base d'actions + kit emploi)

- Préparation et rédaction des comptes-rendus des bureaux et des conseils d'administration.
- Préparation et rédaction du rapport d'activité de l'Assemblée Générale 2019.
- Gestion du litige sur la casse moteur du Renault Trafic (choix de l'expert, participation à la journée d'expertise du véhicule, négociation avec les experts des différentes parties.
- Gestion du litige MSA au regard de l'exonération ZRR avec le cabinet Ansemble (recrutement et réunion avec le cabinet d'avocat SCP ALPA, multiples appels à la MSA).
- Renégociation du contrat d'assurance avec le cabinet Generali Mogis et Coulomb.
- Organisation du contrôle des installations du centre piscicole par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et pour la Protection des Populations : présentation des documents de productions, présentation des installations, rédaction finalisée de la demande d'agrément zoosanitaire.

## **2.2. Missions de représentation de la Fédération**

- Participation au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques en qualité de représentant suppléant.
- Participation au Comité de Gestion Collégiale de l'Eau (4 réunions).
- Participation au comité de rivière du Largue (PNR Luberon).
- Participation au comité technique zones humides Largue/Lubéron à Forcalquier et porté par le PNR Luberon (présentation de la méthodologie retenue pour identifier les zones humides à enjeux).
- Convocation en sous-préfecture de Forcalquier sur le devenir du seuil de Gréoux les Bains.
- COPIL rétablissement de la continuité au droit du pont à refuges d'Annot.
- Comité préfectoral de gestion des lacs du Bas Verdon à Riez : objectif : changements réglementaires à mettre en place par arrêté préfectoral.
- Comité de pilotage aménagement de la branche Ubaye de Serre Ponçon à Ubaye Serre Ponçon.
- Conférence Régionale de l'Association Régionale des Fédérations de Pêche PACA à Sainte Tulle.
- Comité de pilotage rétablissement de la continuité en lien avec les ouvrages du Canal de la Brillanne au siège de l'ASA du canal de la Brillanne.
- Participation aux 3 comités de gestion collégiale de l'eau sous la présidence de la secrétaire générale de la préfecture des AHP : défense des intérêts des pêcheurs et des milieux aquatiques : rappel des difficultés liées au choix des stations de jaugeages sur les secteurs resserrés des cours d'eau élargis ou en tresse, ce qui fausse les résultats.
- Présentation de la programmation annuelle technique lors du comité de suivi mis en place par l'association régionale, la région sud et l'Agence de l'Eau.
- Réunion de mise en place de la future convention avec EDF.
- Comité de pilotage « contrat de territoire » du Largue.

- Audit par la DDT (stage de Louis TEISSIER) concernant l'arrêté préfectoral de protection de biotope de l'Apron et devenir de cet arrêté.
- Assemblée Générale de l'Agence de Développement des Alpes de Haute Provence (accompagné de Corentin DELAINE).
- Participation au stand Génération Pêche du Tour de France dans le col de Vars.
- Participation au congrès des maires.
- Participation aux Journées Techniques Nationales à Paris avec l'ensemble des FDAAPPMA.

### **2.3. Missions en liens avec les AAPPMA**

- Formation des gardes pêche particuliers : module 3.
- Poursuite de l'étude sédimentaire sur les moyens et bas Verdon.
- Participation à la réunion SMDBA / CEN PACA / FDAAPPMA concernant les adoux de l'Asse : discussions sur l'articulation entre les études menées par le CEN PACA et les travaux envisagés par la FDAAPPMA 04.
- Participation aux assemblées générales des AAPPMA d'Entrevaux, Sisteron et Oraison.
- Déversement de poissons blancs de la Gaule Sisteronaise et la Gaule Oraisonnaise : contrôle des éventuelles introductions d'espèces susceptibles de créer des déséquilibres écologiques.
- Réunion Espace Naturel Sensible du lac de Mison.
- Marquage de brochets introduits dans le lac d'Esparron.
- Rencontre avec les équipes de Durance Luberon Verdon Agglomération dans le cadre du projet de restauration du ruisseau de la Forestière mené par Clémentine SAMAILLE.
- 1<sup>ère</sup> réunion de l'Espace Naturel sensible des lacs du Col Bas : mise en place d'une réflexion autour de la présence du chevesne dans le lac noir
- Mise en place d'un contrôle de gendarmerie sur la Durance en aval de Sisteron avec Rémy SOLIER et participation au dit contrôle afin d'assurer la partie technique auprès des gendarmes.
- Paramétrage et pose de deux sondes thermiques sur le lac des Monges.
- Réseau de suivi piscicole 04 dont 27 stations consacrées à l'étude de répartition du Barbeau Méridional sur les bassins versants du Largue et du Lauzon.

BV	Cours d'eau	Commune	Lieu-dit	Méthode	Objectif
Asse	Asse de Blieux	Senez	Village (amont du pont de Senez)	Carl et Strubb	Inventaire RSP 04 - PDPG
	Estodeu	Majastres	de sa source à la confluence avec l'Estoublaïsse	Carl et Strubb	Inventaire RSP 04 - PDPG
	ravin de Gion	Clumanc	le Gion	Carl et Strubb	Inventaire RSP 04 - PDPG
Largue	Ausset	Manosque / Dauphin	aval du site de Géosel - chemin de Pélissier	sondage piscicole	absence/présence BAM
	Viou	Saint Maime	Bertine	sondage piscicole	absence/présence BAM
	Viou	Forcalquier	Chasson	sondage piscicole	absence/présence BAM
	Laye	Mane	Beau Champs	sondage piscicole	absence/présence BAM
	Laye	Limans	Font Redonne	sondage piscicole	absence/présence BAM
	Répétier	St Michel l'Obs.	aval des Eyssautiers	sondage piscicole	absence/présence BAM
	Rimourelle	St Michel l'Obs.	entre l'Oratoire et la Rimourelle	sondage piscicole	absence/présence BAM
	Largue	Lincel / St Martin les eaux	amont du radier submersible de Biabaux	sondage piscicole	absence/présence BAM
	ravin de Piférat	St Martin les eaux / Villemus	amont du pont de la D 105	sondage piscicole	absence/présence BAM
	ruisseau de la Bonde	Villemus	aval de la Campagne Reynier	sondage piscicole	absence/présence BAM
	ravin de Valvisorgues	Reillanne	les Costes du Largue	sondage piscicole	absence/présence BAM
	ravin de Régiraud	Reillanne	amont du passage à gué	sondage piscicole	absence/présence BAM
	Rio	Aubenas les Alpes	le Moulin Bas	sondage piscicole	absence/présence BAM
	Aiguebelle	Aubenas les Alpes	le Paraire	sondage piscicole	absence/présence BAM
	Largue	Revest des Brousses	le Coulet (amont pont de la D5)	sondage piscicole	absence/présence BAM
Largue	Banon	la combe de Notre Dame route du Largue	sondage piscicole	absence/présence BAM	
Lauzon	Lauzon	la Brillanne	Pont du Pâtre	sondage piscicole	absence/présence BAM
	Lauzon	Niozelles	le Champ du Roi / Moulin de Ventre	sondage piscicole	absence/présence BAM
	Ravin de Charentès	Niozelles / Pierrerie	les Bons Enfants	sondage piscicole	absence/présence BAM
	ravin de Pierrerie	Pierrerie	aval pont de la Lèche	sondage piscicole	absence/présence BAM
	Beuveron	Forcalquier	amont radier de Machari	sondage piscicole	absence/présence BAM
	Beuveron	Forcalquier	gîte d'étape/centre équestre	sondage piscicole	absence/présence BAM
	ravin de Monessargues	Lurs	amont de Monessargues	sondage piscicole	absence/présence BAM
	Torrent de Barlière	Sigonce	amont du pont de Queyrel	sondage piscicole	absence/présence BAM
	Lauzon	Montlaux	les Janets	sondage piscicole	absence/présence BAM
	Ravin de Bourianne	Montlaux	les Rollands	sondage piscicole	absence/présence BAM
	ravin de Martinon	Montlaux/Cruis	la Royère	sondage piscicole	absence/présence BAM
lac de Mison	Mison	lac de Mison	pêche aux filets DCE	gestion piscicole	
Blanche	vallon de Méarze	Seyne les Alpes	la Campagne de Blanc	pêche à un passage	retrait des individus adultes issus d'alevinage
	Blanche	Seyne les Alpes	Haut Chardavon (amont du pont)	Carl et Strubb	impact sécheresse
Ubaye	Rouhouse	Val d'Oronaye	amont village de Larche	Carl et Strubb	Inventaire RSP 04 - PDPG
	torrent d'Abriès	Jausiers	amont pont des Mâts	Carl et Strubb	Inventaire RSP 04 - PDPG
	Grand Béard	la Condamine	amont pont du Béard	Carl et Strubb	Inventaire RSP 04 - PDPG
	Trt de Gimette	les Thuiles	amont du pont de la Gaffe	Carl et Strubb	Inventaire RSP 04 - PDPG
Coulomp	Vaire	le Fugeret	amont prise d'eau de Bontès	Carl et Strubb	Inventaire RSP 04 - PDPG
	Coulomp	le Fugeret / Braux	amont du pont de Tardoun	Carl et Strubb	Inventaire RSP 04 - PDPG
Verdon	Verdon	Gréoux les Bains	amont du parcours de santé sur les aménagements piscicoles	pêche à un passage	sondage piscicole post travaux
	Maire	Moustiers Ste Marie	aval du Camping du Moulin	Carl et Strubb	Inventaire RSP 04 - PDPG
	Maire	Moustiers Ste Marie	aval du passage à gué de Sainte Cécile	Carl et Strubb	Inventaire RSP 04 - PDPG
	Maire	Moustiers Ste Marie	Chapelle Saint Jean	Carl et Strubb	Inventaire RSP 04 - PDPG

- Participation à la récupération piscicole du lac des Vannades.
- Organisation de la pêche au filet DCE compatible sur le lac de Mison.

#### 2.4. Missions d'expertises auprès des services de l'Etat et des collectivités.

- **Participation aux réunions relative à l'application des listes 2 au titre du L214-17 du code de l'environnement.** Ouvrages concernés : infranchissables du Largue, seuil d'Annot, seuils de la Bléone.
- **Audit au sein de la commission agriculture du CESER PACA au siège de la Région :** Présentation orale de la fédération sur les enjeux et les risques environnementaux liés à la création de retenues collinaires en région PACA. L'objectif de la saisine du CESER par la Région est de savoir si cette dernière doit financer ou non les projets de retenues collinaires. La Fédération a présenté les avantages et inconvénients de chaque type de retenue en rappelant que la meilleure économie d'eau est l'eau que l'on ne consomme pas, la nécessité de promouvoir et subventionner des cultures peu gourmandes en eau et en dernier recours, la création de retenues en évitant l'accumulation de ces dernières sur les bassins versants et en privilégiant les retenues alimentées par les ruissellements (en proscrivant les retenues de dérivation ou au fil de l'eau).
- **Réunion de terrain avec Hydrowatt dans le cadre du projet de microcentrale du Parpaillon :** définition des mesures compensatoires. La Fédération a fait savoir que la priorité était l'arasement du seuil de protection du pont de la route de Sainte Anne.

- **Elaboration du Programme de mesure du futur SDAGE RMC** : évaluation de l'état des pressions et mise en avant des objectifs à atteindre par masse d'eau.
- **Participation à l'élaboration de la cartographie des cours d'eau** : maintien de la position de la Fédération sur la nécessité de ne pas morceler les bassins versants, rappel du risque encouru pour les structures porteuses de la compétence GEMAPI de payer les effets des zones de non droit en matière d'atteinte au milieu, rappel de l'importance des adoux qui doivent nécessairement être intégrés à cette cartographie qui, bien que non réglementaire, servira de base à l'instruction des dossiers « loi sur l'eau ».

## 2.5. Missions techniques départementales

- **Encadrement du stage d'Alexandra MONTERO-JUSTET (IUT de Digne les Bains)** : à la demande de l'Agence de l'Eau RMC, la FDAAPPMA 04 a mis en place sur deux ans, une étude bibliographique sur l'impact du dérèglement climatique sur les milieux aquatiques bas alpins. Cette étude a débuté par un stage d'un mois en 2018, qui a permis la collecte des données piscicoles depuis le début des années 80 jusqu'à nos jours. Elle s'est poursuivie en 2019 pour une période de deux mois et a abouti sur un rendu permettant de voir les effets du réchauffement climatique sur une période de quasiment 40 ans.
- **Stage de Morgane MANCINI sous maitrise de stage de Clémentine SAMAILLE** : organisation et apprentissage à la stagiaire des jaugeages au micromoulinet, mesure des vitesses d'écoulement sur les secteurs conpressés et non conpressés sur le Colostre.
- **Commission Centre Piscicole** : Poursuite de la mise en place de l'arrêt des truites surdensitaires à partir de l'année 2021.
- **Commission Gestion du Domaine Public** : mise en place d'une nouvelle répartition de la redevance liée aux concessions hydroélectriques du domaine public en lien avec les AAPPMA concernées par les retenues et tronçons court-circuités gérés par EDF.
- **Commission EPMAB** : mise en place de la politique technique de la Fédération, élaboration de la programmation technique 2020.
- **Elaboration à la nouvelle programmation de la phase 2 du contrat de canal de Manosque** : propositions de deux actions portées par la Fédération : suivi piscicole après relèvement du débit au droit du siphon du canal de Manosque à Volx et évolution des peuplements piscicoles post arasement du seuil de protection du siphon qui passe sous le Largue à Volx.
- Rédaction d'une étude avant-travaux sur le bassin de la Bléone dans le cadre de la restauration de la continuité piscicole dans la traversée de Digne les Bains.
- Rédaction des avis administratifs auprès des services de la Direction Départementale des Territoires.
- Instruction des demandes d'arrêtés préfectoraux auprès de la DDT dans le cadre de la réglementation de la pêche (réserves, no-kill, ...).
- Poursuite du projet d'étude sur la faisabilité de recharges sédimentaires sur les Moyen et Bas Verdon : suivi du chantier d'étude du bureau d'études Dynamique Hydro.

- Organisation du comité de suivi de l'expansion du gobie à tâche noire et participation à la journée d'échantillonnage de l'ADN environnemental en queue de retenue du lac de Sainte Croix (Partenariat FDAAPPMA 04 / OFB SD et DR).

## **2.6. Réalisation et organisation de prestations techniques**

- Pêches de sauvetage sur le BV de la Bléone en collaboration avec le SMAB.
- Pêche de sauvetage sur le bassin du Coulomp au pont de la Donne.
- Pêche de sauvetage avant arasement du seuil du canal de Manosque.
- Pêche de sauvetage à la prise d'eau de la Microcentrale de Velara sur la Vaïre.
- Pêche d'inventaire en qualité de prestataire pour le compte de l'Association Syndicale du Canal de Manosque : suivi piscicole sur la station située à l'amont de la zone d'arasement du seuil de protection du siphon de Volx.

# Compte-rendu du

## Centre Piscicole Départemental du Clôt de Jalines

### Année 2019



Afin de respecter le plan d'alevinage pour l'année 2019, les œufs sont commandés à la pisciculture de Cauterets, dans les Pyrénées Orientales (fario souche atlantique et saumon de fontaine) .

Ce sont donc 750000 œufs de truite fario qui sont mis en incubation ainsi que 15 000 œufs de saumon de fontaine et 25 000 œufs d'omble chevalier (il s'agit d'un nouvel essai d'élevage de cette espèce après des échecs répétés lors des dernières années sur la phase de résorption de la vésicule).

Pour la production de truitelles d'automne et de truites arc en ciel surdensitaires, ce sont 120 000 œufs qui sont commandés à la pisciculture de Pissos dans les Landes.

63000 alevins de truite arc en ciel au mois de mai ont servi à repeupler la retenue du lac d'Espinasse et 14000 alevins de TAC ont été destinés au lac de Castillon.

## 1. Date de livraison

Aqualande : 8 janvier 2018	120 000 œufs truite arc en ciel
Cauterets : 16 janvier 2018	750 000 œufs truite fario
	15 000 œufs saumon fontaine
	25 000 œufs d'omble chevalier

## 2. Pourcentage de perte d'œufs

Cauterets : 1.21 % pour les truites communes et 0.7% pour les saumons de fontaine

Aqualande : 3.12 % pour les TAC et 3.2% pour les ombles chevaliers.

La résorption n'a pas posé de problèmes particuliers. Les taux de perte en ce qui concerne les farios de Cauterets sont toujours excellents. Idem pour les Saumons de Fontaine. Le taux de perte reste bon pour les TAC et les ombles chevaliers.

## 3. Perte résorption

Cauterets : 1,2 % Fario et 1,18% pour les SDF

Aqualande : 11.8% avec toujours un taux relativement important dû surtout à des malformations.

Toujours plus de perte au niveau de la résorption pour les alevins de truite arc en ciel. Peut-être à cause du choc thermique effectué sur les œufs pour n'avoir que du tout femelle.

## 4. Alevinages

L'alevinage des alevins de 2 mois a débuté le 4 mars 2019 pour se terminer le 20 mars 2019. Ce sont 87 000 alevins qui ont été lâchés dans les adoux du département.

Les alevins de 4 mois ont été déversés du 27 mars au 26 mai 2019. Ce sont 264425 alevins et truitelles fario qui ont rejoint les ruisseaux du département.

Il faut ajouter à ces truitelles fario, 77000 TAC qui ont été lâchées dans la retenue d'Espinasse et Castillon début juin ; 132085 truitelles fario et plus de 12200 saumons de fontaine de 6 mois ont été livrés pour rejoindre les rivières et lacs du département.

La quantité de truitelles d'automne est de 115541 fario (reliquat de 20000 unités pour le lac de sainte croix)

Pas de problèmes pathologiques rencontrés cette année.

La production de truites arc en ciel a été de 4875 kg pour 2019

La quantité totale de truitelles lâchées a été de 611251 (TRF+SDF) plus 77000 TAC soit 688251 unités pour un pourcentage de réussite de 77,59%

## 5. Valeur de la production du centre piscicole hors TAC surdensitaires

salmonidés 2 mois					
AAPPMA	Quantité	Espèce(s)	coût unitaire	coût global en euros	
<i>les 3 asses</i>	12000	TRF	0,07	840	
<i>l'Entrevalaise</i>				0	
<i>Haut Verdon</i>				0	
<i>Verdon Colostre</i>	12000	TRF		840	
<i>la Vézaraille</i>	10000	TRF		700	
<i>la Bléone</i>	23000	TRF		1610	
<i>la Gaule Oraisonnaise</i>				0	
<i>la Gaule Castellanaise</i>				0	
<i>la Gaule Sisteronnaise</i>				0	
<i>la Truite de l'Ubaye</i>				0	
<i>le Truite Moustierenne</i>	30000	TRF		2100	
<b>TOTAL</b>	<b>87000</b>				<b>6090</b>

salmonidés 4 mois				
AAPPMA	Quantité	Espèce(s)	coût unitaire	coût global en euros
<i>les 3 asses</i>	55000	TRF	0,15	8250
<i>l'Entrevalaise</i>	40000	TRF		6000
<i>Haut Verdon</i>				0
<i>Verdon Colostre</i>				0
<i>la Vézaraille</i>	75000	TAC + TRF		11250
<i>la Bléone</i>	30100	TRF		4515
<i>la Gaule Oraisonnaise</i>				0
<i>la Gaule Castellanaise</i>	72200	TRF		10830
<i>la Gaule Sisteronnaise</i>	33125	TRF		4968,75
<i>la Truite de l'Ubaye</i>				0
<i>le Truite Moustierenne</i>				0
<b>TOTAL</b>	<b>305425</b>			

salmonidés 6 mois				
AAPPMA	Quantité	Espèce(s)	coût unitaire	coût global en euros
<i>les 3 asses</i>			0,22	0
<i>l'Entrevalaise</i>				0
<i>Haut Verdon</i>	14000	TAC		3080
<i>Verdon Colostre</i>	12000	TRF		2640
<i>la Vézaraille</i>	22000	TRF		4840
<i>la Bléone</i>	43960	TRF		9671,2
<i>la Gaule Oraisonnaise</i>				0
<i>la Gaule Castellanaise</i>	7000	TRF		1540
<i>la Gaule Sisteronnaise</i>	33125	TRF		7287,5
<i>la Truite de l'Ubaye</i>	36000	TRF		7920
<i>le Truite Moustierenne</i>				0
<b>TOTAL</b>	<b>168085</b>			

salmonidés d'automne				
AAPPMA	Quantité	Espèce(s)	coût unitaire	coût global en euros
<i>les 3 asses</i>	4033	TRF	0,36	1451,88
<i>l'Entrevalaise</i>	5083	TRF		1829,88
<i>Haut Verdon</i>				0
<i>Verdon Colostre</i>	4573	TRF		1646,28
<i>la Vézaraille</i>	4066	TRF		1463,76
<i>la Bléone</i>	3800	TRF		1368
<i>la Gaule Oraisonnaise</i>	4320	TRF		1555,2
<i>la Gaule Castellanaise</i>				0
<i>la Gaule Sisteronnaise</i>	5600	TRF		2016
<i>la Truite de l'Ubaye</i>				0
<i>le Truite Moustierenne</i>	84066	TRF		30263,76
<b>TOTAL</b>	<b>115541</b>			

TOTAL TOUS STADES

676051

130477,21

# Compte-rendu du Pôle Développement du Loisir Pêche

## Année 2019



Au cours de l'année 2019, deux commissions ont travaillé sur le développement du Loisir Pêche dans son ensemble :

- La Commission Départementale de Communication et de Développement du Loisir Pêche (CDCDLP)
- La Commission Départementale des Pêches Spécialisées (CDPS)

Dates de réunions	Sujets traités
<b>Vendredi 1<sup>er</sup> Mars 2019</b>	SDDLDP – Guide du pêcheur 2019 et 2020 – Communication Globale – Budget 2018 et prévisionnel 2019 – GEOPECHE – Solar Cam – Projets d'aménagements – Hébergement labellisé pêche – Dotation – Suivi de l'organisation de la compétition de pêche à la mouche dans le Haut-verdon – Informations diverses
<b>Jeudi 5 Septembre 2019</b>	SDDLDP – Pré-Bilan saison animations et événements 2019 – Bilan dotation 2019 – Partenariat ENEDIS-RTE – Partenariat d'ICI TV – Guide du pêcheur 2020 – Espace Naturel Sensible des lacs du Col-Bas – Point communication – Suivi des projets en cours (Projet Durance – Arrêtés Navigation – Projet Parcours pêche
<b>Vendredi 15 Novembre 2019</b>	SDDLDP – Guide du pêcheur 2020 – Partenariat ENEDIS-RTE – Planification 2020 – Partenariat d'ICI TV – Congrès des Maires – Tour de France 2020 – Budget – Suivi des projets en cours – Championnat de France de Pêche à la Mouche 2020 – Demandes de soutien.

### Réunions 2019

Participation des commissions à différentes réunions en lien avec le développement du loisir Pêche :

Dates de réunions	Objets de réunions
<b>Lundi 7 Janvier</b>	Mairie de Selonnet parcours pêche
<b>Mercredi 9 Janvier</b>	Championnat de France de Pêche à la Mouche
<b>Vendredi 25 Janvier</b>	Mairie de Colmars les Alpes Championnat
<b>Jeudi 31 Janvier</b>	Participation AG réseau associatif pêche
<b>Lundi 4 Février</b>	Mairie de Selonnet parcours pêche
<b>Mardi 12 Février</b>	Réunion projet de valorisation de la Durance
<b>Vendredi 22 Février</b>	Participation AG réseau associatif pêche
<b>Lundi 25 Février</b>	Participation AG réseau associatif pêche
<b>Samedi 2 Mars</b>	Réunion Garderie
<b>Mardi 12 Mars</b>	COFIL valorisation de la Durance à Volonne
<b>Mardi 19 Mars</b>	Réunion projet de valorisation de la Durance à Châteaux-Arnoux
<b>Vendredi 22 Mars</b>	CA Fédération
<b>Vendredi 29 Mars</b>	Réunion commission grands lacs du Bas-Verdon
<b>Mardi 2 Avril</b>	Réunion ENS Lauzet-Ubaye
<b>Mercredi 10 Avril</b>	Réunion consultation navigation lac de Chaudanne Castellane
<b>Jeudi 9 Mai</b>	AG FD 04
<b>Vendredi 24 Mai</b>	Réunion Championnat Mouche Mairie de Colmars
<b>Vendredi 4 Octobre</b>	Réunion comité pêche
<b>Jeudi 21 Novembre</b>	Réunion partenariat d'ICI TV
<b>Mercredi 4 Décembre</b>	Réunion ENS

La participation à certaines réunions a nécessité une expertise de notre réseau associatif. Pour cela plusieurs dossiers et/ou suivi de réunions ont été rédigés.

## DOSSIERS

## Projet de parcours pêche à Selonnet



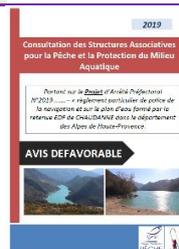
## Projet de partenariat de valorisation de la Durance et complément au dossier



## Dossier complémentaire concernant notre participation à l'ENS des Lacs des Cols-Bas



## Avis de notre réseau associatif concernant l'arrêtés de navigation de Chaudanne



## Avis de notre réseau associatif concernant l'arrêtés de navigation sur la Durance.

Haute Provence Info

En 2019, 4 demi-pages ont été publiées dans le journal Haute-Provence Info pour un coût total de 1800€ TTC. Différents sujets en lien avec nos missions ont été évoqués.

## Pêche et milieu aquatique

### Publi-rédactionnel

#### CARNASSIERS, LA SAISON APPROCHE !



Samedi 20 Avril : Ouverture spécifique des grands lacs de retenue du Bas-Verdon (Sainte-Croix, Quinson, Montpezat, Esparron, Gréoux).

La pêche à la traine sera autorisée à partir du samedi 20 Avril sur les grands lacs de retenue du Bas-Verdon. Pour pratiquer cette technique de pêche les pêcheurs devront être munis de leur carnet de traine et d'un fanion positionné de manière visible sur le bateau. Le carnet est un précieux indicateur du nombre de captures réalisées chaque année. Ces informations sont particulièrement utiles à la gestion piscicole du lac. Ils sont en vente aux sièges des Fédérations de Pêche du Var et des Alpes-de-Haute-Provence.

#### ACTIONS EN FAVEUR DES MILIEUX AQUATIQUES AVEC L'AAPPMA DES 3 ASSES !

Malgré un territoire de petite superficie, l'association de pêche locale des trois assés ne ménage pas ses efforts pour la protection des milieux aquatiques. Plusieurs petites résurgences appelées ADOLUX ont déjà été restaurées. Elles offrent aux truites un habitat idéal pour la reproduction et la croissance. Alain Sabarby, le président de l'association, ainsi que tous les bénévoles participent aux travaux menés en partenariat avec la Fédération de Pêche et l'ensemble des acteurs du territoire notamment les propriétaires et la municipalité de Barême. Derniers ouvrages en date : la restauration d'adoux, la suppression d'une buse empêchant la remontée des truites, la création de déflecteurs et la création de deux magnifiques passerelles en bois afin d'éviter le piétinement du cours d'eau.



#### SAMEDI 27 AVRIL : ouverture générale des eaux de 2<sup>e</sup> catégorie piscicole

Légère modification au niveau national. La date du 1<sup>er</sup> Mai ne sera plus considérée comme la date officielle de l'ouverture des carnassiers. Le 3<sup>e</sup> samedi d'avril est à retenir. Cela concerne les lacs de plaine et les rivières de 2<sup>e</sup> catégorie piscicole. Chaque année une cartographie des eaux classées en 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie est publiée dans le guide du pêcheur. Il est téléchargeable sur internet : [www.peche04.fr](http://www.peche04.fr). Attention dans les Alpes-de-Haute-Provence, la Durance est classée en 2<sup>e</sup> catégorie piscicole. Chaque année des infractions sont constatées à l'ouverture de la pêche à la truite. En cas de doute n'hésitez pas à contacter la Fédération de Pêche au 04 92 32 25 40 ou votre association de pêche locale (AAPPMA).

#### GEOPECHE

Un nouveau service est en ligne pour l'ensemble de nos adhérents pêcheurs. Découvrez notre carte interactive des Alpes-de-Haute-Provence. Toutes les infos de nos lacs et rivière en 1 seul clic sur [www.peche04.fr](http://www.peche04.fr).

**GEOPECHE™**  
L'AVANTAGE DES PÊCHEURS



#### AMIS PÊCHEURS, AMIES PÊCHEUSES, BIENVENUS CHEZ LES MARMOTTES À SAINT-JULIEN DU VERDON,

Lundi 8 avril, le gîte Chez les marmottes a reçu la qualification « Hébergement Pêche ». Idéalement situé à proximité de la retenue de Castillon dans la vallée du Verdon. Un lac apprécié par les pêcheurs de carnassiers. Chaque année plusieurs brochets d'un mètre sont capturés. En famille, l'ablette et le poisson idéal. Les yeux rivés sur le bouchon, les pieds dans l'eau, attention à la touche !! Pour vos prochains séjours pêche n'hésitez pas à contacter monsieur et madame Merlin, un accueil de qualité vous sera réservé : <http://chezlesmarmottes.fr/>



### Flash Info

Flash info est un outil de communication présent dans l'interface de la Fédération et de chaque AAPPMA. Il permet de transmettre des emails à tous les adhérents possédant une adresse de messagerie. Les messages courts sont à privilégier. Le texte peut être enrichi d'une photo. En 2019 la Fédération a envoyé 25 flashs info. 3 messages ont été envoyés par la Truite de l'Ubaye et 19 messages par l'AAPPMA Verdon-Colostre. Notre réseau sous exploite cet outil. Après l'envoi d'un message nous obtenons ses statistiques. Par exemple concernant les mesures de précaution pour le COVID 19 nous obtenons :

Nombre d'envoi	Mails reçus	Mails ouverts	%
5358	5188	2163	41%



04 - Alpes-de-Haute-Provence

Mesures de précaution COVID19

### Guide du Pêcheur

Les partenaires en lien avec la conception et l'impression du Guide n'ont pas changé. Nous travaillons avec Autrement dit Communication à Sisteron pour la partie conception graphique et l'imprimerie de la Brillane pour l'impression.

Depuis 2 ans les délais fixés pour le renouvellement des informations et l'impression du guide ne sont pas respectés. Les conditions optimales pour la réalisation de ce dossier ne sont pas réunies.

L'édition 2019 n'a pas connu de modifications particulières. La commission a travaillé sur les choix de conception pour 2020 : augmentation du nombre d'exemplaires et du nombre de pages, ajouts d'informations supplémentaires et améliorations cartographiques.

La feuille de route consacrée au guide et régulièrement mise à jour. La Commission note toutes les informations proposées par les AAPPMA et les pêcheurs. Elle fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration avant le renouvellement de la brochure. La commission a également envoyé une version pour relecture et correction avant impression.

Le guide est téléchargeable sur les sites [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) et [www.peche04.fr](http://www.peche04.fr). Il est distribué par notre réseau associatif à l'ensemble de nos dépositaires et aux partenaires du tourisme mais aussi directement aux pêcheurs par l'intermédiaire de nos gardes pêche particuliers.



## Page Facebook

Fin 2019, plus de 6 000 personnes aiment la page de la Fédération. Nous nous plaçons parmi les fédérations les plus suivies sur Facebook. Durant l'année nos publications ont touché de plus en plus de monde. En moyenne ce sont entre 3 000 et 5 000 personnes touchées par nos publications avec certaines touchant plus de 23 000 personnes.

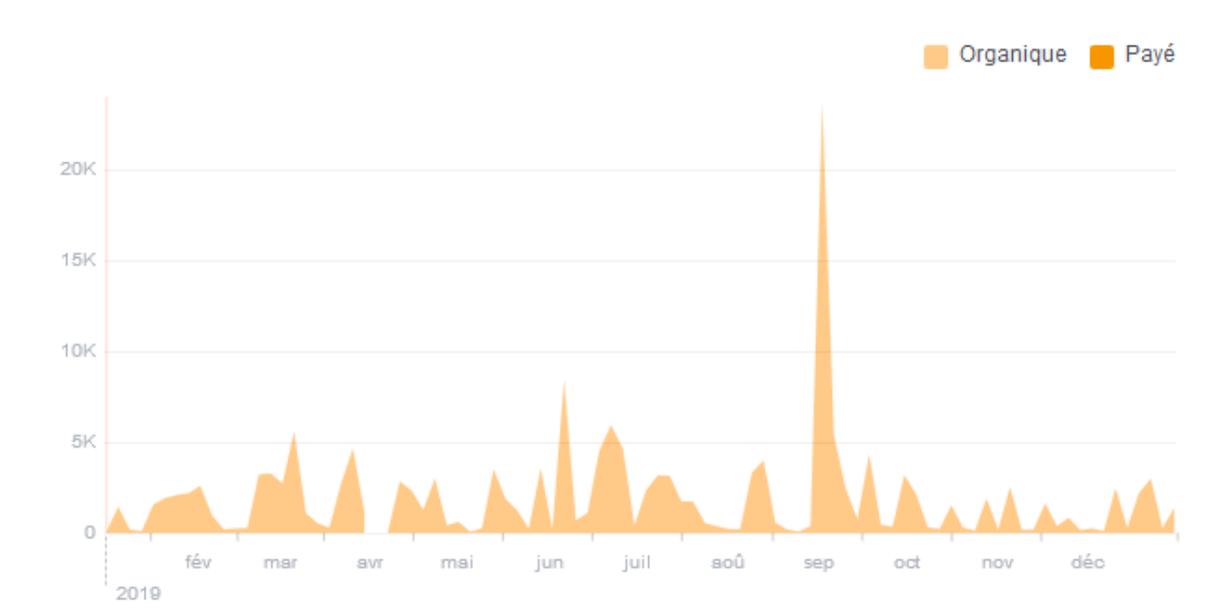


Figure 1 Nombre de personnes touchées par les publications sur l'année 2019

Un outil qui permet d'informer rapidement un grand nombre de personnes, notamment pour les événements comme l'ouverture. Les publications accompagnées de photos sont les plus performantes. Les partages de liens ou d'autres publications touchent moins de personnes et leur écho est beaucoup moins bon. Une importance est accordée à faire des textes courts, aérés et visuellement attractifs pour être lus le plus possible.

## Site Internet

Le site internet [www.peche04.fr](http://www.peche04.fr) comptabilise 12 660 visites (6 584 utilisateurs) en 2019, ce qui représente 36 103 pages vues (27 265 vues iniques). Les pages les plus visités sont celles de la carte interactive et du guide du pêcheur. Respectivement **3 668** et **3 218 vues**. Elles représentent chacune 10% du trafic du site internet. La plus grosse période de visites est lors de l'ouverture de la truite entre fin février et mi-avril.



On retrouve majoritairement des utilisateurs français sur notre site.

Pays	Utilisateurs	% Utilisateurs
1. France	6 106	92,67 %
2. Germany	109	1,65 %
3. Belgium	96	1,46 %
4. Netherlands	84	1,27 %
5. Italy	42	0,64 %
6. Switzerland	31	0,47 %
7. United Kingdom	23	0,35 %
8. Austria	15	0,23 %
9. Czechia	11	0,17 %
10. United States	9	0,14 %

Aujourd'hui il ne contient aucune traduction, mais il sera rajouté courant 2020 la traduction anglaise que l'on retrouve dans le guide du pêcheur 2020.

Sur la répartition d'âge, on peut voir que l'on touche plus de jeune public que sur Facebook.

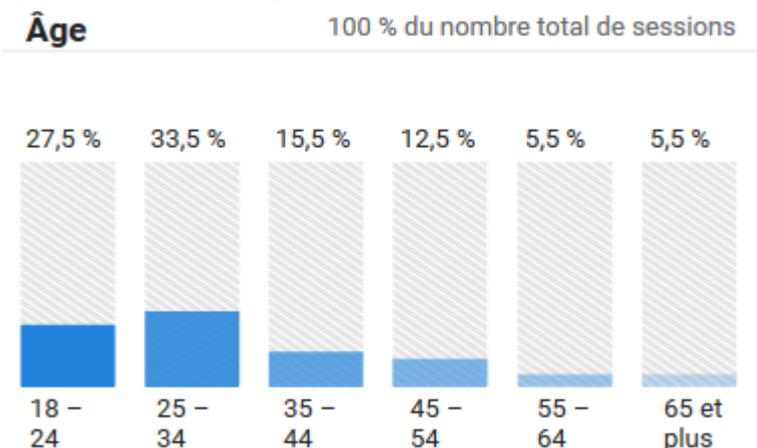


Figure 2 répartition des âges sur [www.peche04.fr](http://www.peche04.fr)

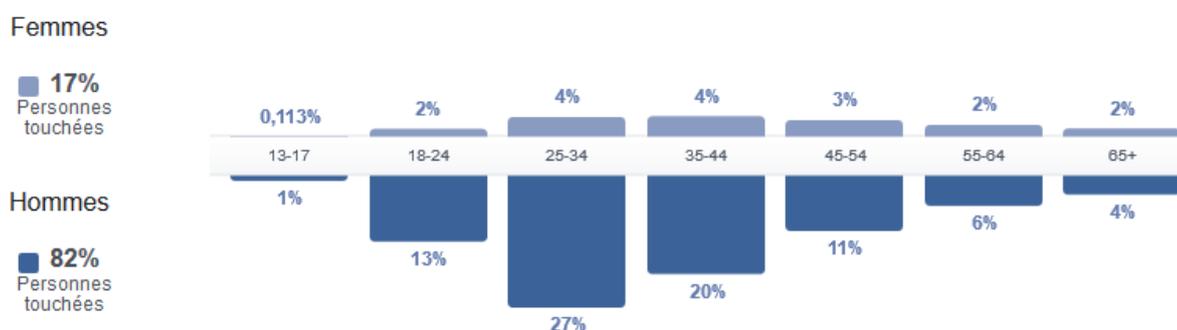


Figure 3 répartition des âges des personnes touchées sur la page Facebook de la fédération

Les deux outils se complètent et restent indispensables dans la communication et la représentation de l'image de la Fédération.

Le site a continué à être mis à jour tout au long de l'année. Une revue du site a été faite pour simplifier les accès aux différentes parties. Rendre directement et facilement accessibles notre guide du pêcheur 2020 et la carte interactive.

De plus, durant l'année, 3 pages ont été rajoutés sur les grandes retenues de barrages (Castillon/Chaudanne, Sainte-Croix et Serre-Ponçon). Elles comprennent une présentation des lieux et leur réglementation propre.

À la période de l'ouverture, le site cumule environ 1 300 visites par mois, le reste de l'année il tourne à 236 visites/mois. Il va de soi qu'il faut continuer à faire des efforts pour le rendre attractif toute l'année.

De ce constat sur le site et son attractivité, il serait idéal de pouvoir l'agrémenter d'articles sur les actions menées par la Fédération et les AAPPMA.

Le site internet est un outil toujours très intéressant, mais très chronophage.

## GEOPECHE

Toujours très utilisée par nos pêcheurs, la carte interactive de GEOPECHE permet de donner une information précise pour nos adhérents. Regroupant tous les cours d'eau du département, cette carte est très pratique pour localiser l'ensemble des points d'intérêts liés à la pêche de loisir. C'est un outil qui a rencontré aussi un fort succès auprès des pêcheurs ainsi que des offices de tourisme. En effet, cela permet d'avoir un outil à disposition des personnels des OT fiable et facile d'utilisation pour renseigner les personnes intéressées par la pêche de loisir sans besoin d'avoir une connaissance accrue dans la pêche où la réglementation est souvent compliquée et très changeante d'un territoire à l'autre.

En 2019 ce sont 2 507 visites uniques et 3 668 visites au total avec une moyenne de 2min31s passées sur la page. Un outil très utilisé aux abords de l'ouverture puis pendant la période estivale. D'après les données du partenaire GEOPECHE sur la carte départementale, nous avons 4 929 visites en tout sur la carte départementale tous supports confondus.

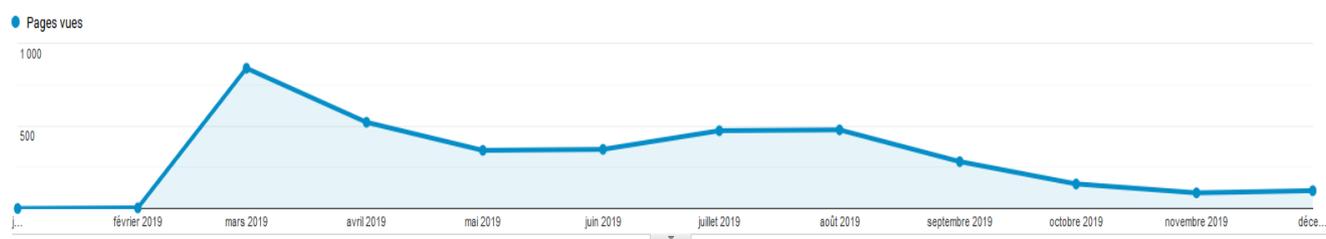


Figure 4 nombre de vues sur la page de la carte interactive sur [www.peche04.fr](http://www.peche04.fr)

## D'ICI TV

Sur les 8 reportages programmés en 2019, 4 ont pu être réalisés. Les mauvaises conditions climatiques sont la principale cause d'annulation. La préparation des reportages est relativement longue. Elle oblige une planification commune entre tous les intervenants. Certains reportages sont réalisés très rapidement. Les journalistes enchainent de nombreuses missions dans la même journée. Certains contenus n'ont pas été à la hauteur de nos attentes. Les tournages sont réalisés du lundi au jeudi. Nos principaux évènements ont lieu les samedis. Nous avons été déçus ne pas pouvoir réaliser un reportage sur la première édition du Championnat de France de Pêche à la Mouche dans le Haut-Verdon à Colmars les Alpes.



## Partenariat ENEDIS-RTE

2019 correspond à la dernière année de partenariat entre ENEDIS et RTE. Dans le cadre de la convention tri annuelle nous avons tenu nos engagements en publiant des messages de sécurité relatifs aux risques électriques sous les lignes hautes-tensions. Aucun accident est à déplorer dans les Alpes de Haute-Provence. A la demande de nos partenaires nous avons proposé plusieurs dates pour intervenir dans le cadre de nos animations sur les risques électriques. Après plusieurs rappels nous n'avons pas eu de réponses. A l'occasion de nos événements nous avons mis à disposition les flyers de sécurité adressés à nos adhérents. Un point comptable a été réalisé pour mettre à jour les participations financières de nos partenaires.

## Dotation AAPPMA 2019

Chaque année la Fédération distribue une dotation de 400€ sous forme de lots. Elle est destinée aux AAPPMA qui le souhaitent pour des événements organisés en faveur des jeunes. En 2019, la dotation était composée avec du matériel pédagogique.

### *Evènements organisés en faveur des jeunes*



## Animations et Manifestations

Dans le département des Alpes de Haute-Provence notre réseau associatif est présent sur de nombreux territoires. Des interventions pêche et découverte du milieu aquatique sont proposées à différents publics. Nos 2 grandes missions concernant le développement du Loisir Pêche et la Protection du Milieu Aquatique sont également promues à l'occasion d'évènements particuliers comme les fêtes de la pêche, les forums ou le congrès des maires...En majorité nos animations sont tournées vers un public jeune.

Type d'animations	Cadres d'animations	Nombre de demi-journées planifiées	Nombre de journées planifiées	Nombre TOTAL de journées planifiées
Animations Pêche et Découverte du Milieu Aquatique	Centres de loisirs	10	0	<b>36</b>
	Ateliers Pêche Nature	12	5	
	Animation seniors		1	
	Ecoles		2	
	Manosque Vacances		5	
Evènements	Fêtes de la Pêche		6	
	Forum des Associations		1	
	Concours jeunes de pêche au coup		1	

Congrès des Maires	1	
Tour de France	1	
Championnat de France	1	
Pêche à la Mouche	1	
Salon Nauticales	1	

### Photos animations pêche et découverte du milieu aquatique 2019



### Photos congrès des Maires 2019



## Tour de France

Le Jeudi 25 Juillet nous avons participé au Tour de France 2019. Partenaire depuis 4 ans, la Fédération Nationale pour la Pêche en France a contribué au bon déroulement de l'opération. La coordination avec les services a été parfaitement maîtrisée par notre Association Régionale des Fédérations PACA. Nous n'avons pas rencontré de situations problématiques. Les retours de nos bénévoles présents le Mercredi soir et le Jeudi sont positifs. Nous étions une quarantaine de personnes à participer à l'évènement. 5 AAPPMA étaient représentées. Grâce à des outils ludiques nous avons pu faire découvrir la pêche et les milieux aquatiques. Le bilan comptable de l'opération est positif. Nous avons calculé un budget prévisionnel de 1 500€. 1184,27 ont été dépensés. L'Association Régionale des Fédérations PACA s'est engagée à prendre en charge le repas du Jeudi. Il faut retirer la somme de 356,71. Au final la dépense totale est de 827,56. La mairie de Saint-Paul Sur Ubaye, le propriétaire et le Berger sur place ont été invités à partager le verre de l'amitié.

### Photos Tour de France 2019



### Hébergement Pêche

En 2019, un nouvel hébergement a rejoint la démarche proposée par notre réseau associatif. A Saint-Julien du Verdon, Monsieur et Madame Merlin accueillent nos adhérents dans leur gîte situé à quelques mètres du grand lac de barrage de Castillon. L'ensemble de nos hébergements ont fait l'objet de publications régulières sur notre page Facebook. Ces derniers sont inscrits dans le guide du pêcheur et sur notre site internet. En début d'année un courrier de suivi accompagné de quelques guides est envoyé à chaque hébergement.

### Hébergement qualifié pêche « Chez les Marmottes » à Saint-Julien du Verdon



### Pêches spécialisées

La commission des pêches spécialisées est attentive aux événements organisés par les clubs de pêche dans le département des Alpes de Haute-Provence. Elle tient à jour les coordonnées des représentants des pêches spécialisées. Le cadre d'attribution pour les demandes d'aides n'a pas changé. 2 demandes de soutien ont été traitées en 2019. La demande de Provence Carpe Manosque pour l'organisation de l'enduro carpe. La demande de l'AAPPMA la Truite du Haut-Verdon pour l'organisation du Championnat de France de Pêche à la Mouche.

## Les différents clubs de pêche dans les Alpes de Haute-Provence.

### Commission Départementale des Pêches Spécialisées

Organigramme des Clubs de Pêche du département des Alpes de Haute-Provence. Mise à jour Novembre 2018.

TYPE DE PECHE SPECIALISEE	NOM DU CLUB	REPRESENTANT	ADRESSE POSTALE	ADRESSE MAIL	TEL
<b>Pêche au coup</b>	Digne Bléone Compétition	M. DURAND Denis		denita04@hotmail.fr	06 79 78 32 82
<b>Pêche au coup</b>	Club Poséidon 04	M. BROUSSALIS Christophe	Résidence le Pierraret 1 App N°17- Chemin de Bellevue 04 160 CHATEAU-ARNOUX		06 82 70 91 18
<b>Pêche à la Mouche</b>	Club Mouche Pays Dignois	M. ENJALBAL Robert	Le Pré Clôt 04420 LE BRUSQUET	robert.enjalbal@orange.fr	06 30 78 77 66
<b>Pêche à la Mouche</b>	Pêche Mouche Pays Sisteron Buech	M. BONILLA-CALVO Cyril	21 rue des amandiers 04200 SISTERON		06 88 21 64 49
<b>Pêche à la Mouche</b>	ASPM	M. VEZIANO Nicolas	4 place marceau	nicolas.04@orange.fr	06 24 48 50 67
<b>Pêche à la Carpe</b>	Provence Carpe Manosque	M. LEVASSEUR Jacky	Chemin des Griottes Montée des Adrechs 04100 MANOSQUE	levasseurjacky@live.fr	06 86 06 43 87

## Championnat de France de Pêche à la Mouche

### Le réseau associatif pêche

Le retour d'une compétition de pêche à la mouche dans la Vallée du Haut-Verdon est né de la volonté de l'AAPPMA la Truite du Haut-Verdon. Les membres actifs de l'association ont permis de rendre possible cet évènement. Notre réseau associatif a bénéficié des conseils pratiques et logistiques de la Fédération Française des Pêches Sportives Commission Mouche. Enfin cette compétition n'aurait pu voir le jour sans l'expertise et la contribution du Club de Pêche à la Mouche du Pays Dignois.

AAPPMA TRUITE DU  
HAUT-VERDON



FEDERATION DES ALPES DE  
HAUTE-PROVENCE POUR LA  
PECHE ET LA PROTECTION  
DU MILIEU AQUATIQUE



FEDERATION  
FRANCAISE DES  
PECHEES SPORTIVES  
COMMISSION MOUCHE



CLUB MOUCHE  
PAYS DIGNOIS



### Colmars les Alpes centre des opérations

L'ensemble du projet a reçu le soutien de la municipalité de Colmars les Alpes et de l'Office de Tourisme. Un point particulièrement important pour l'organisation d'un premier évènement. Ce soutien est enrichi inévitablement par la singularité des lieux qui font de Colmars un site touristique incontournable dans les Alpes de Haute-Provence.

*Un championnat de France organisé à Colmars les Alpes. Terre d'accueil riche d'un patrimoine culturel et historique.*



## Préparation

Avec un plan théorique nous avons détaillé l'ensemble des étapes essentielles au bon déroulement de cette compétition. Petit à petit un dossier d'organisation prenait forme. Il était nécessaire pour contacter l'ensemble des services institutionnels. Accompagné par des courriers nous avons réalisé de nombreuses demandes d'autorisation. 5 communes ont été sollicitées :

### Communes concernées

Thorame Haute

Beauvezet

Villars Colmars

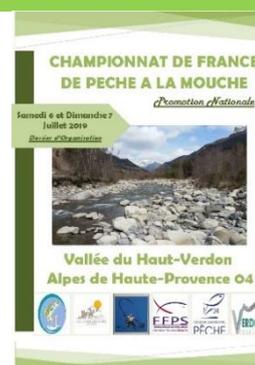
Colmars les Alpes

Allos

### Demande d'autorisation



### Dossier d'organisation



Une déclaration en préfecture a également été nécessaire pour organiser une compétition de pêche en première catégorie piscicole. Nous l'avons obtenue par arrêté préfectoral. Au préalable nous avons parcouru le Verdon sur une trentaine de kilomètres afin de préparer les parcours dédiés à la compétition. Pour assurer un bon déroulement et une plus grande sécurité, tous les parkings et les accès ont été repérés. Cela représentait 3 secteurs A/B/C de 9 parcours d'environ 1Km de long. Un travail cartographique et photographique a donné naissance aux fiches parcours nécessaires aux compétiteurs pour se repérer rapidement et ne pas perdre de temps.

### *Repérage des parcours*



### **Compétiteurs, compétitrices et arbitres**

Ces derniers sont licenciés auprès de la Fédération Française des Pêches Sportives Commission Mouche. Ils représentent également des clubs de pêche. L'engagement dans une compétition nécessite pour le compétiteur ou la compétitrice de prévoir un arbitre officiel. C'est donc 27 compétiteurs, compétitrices et 27 arbitres que nous attendions pour cette première édition. Nous leur avons remis un dossier d'organisation contenant les détails de la compétition.

### *Le Compétiteur et son Arbitre*



### 3 jours et 2 nuits

C'est la durée minimale du séjour pour l'ensemble des participants. Certains avaient choisi un séjour plus long afin de découvrir la vallée. Pour les hébergements et la restauration les participants ont été orientés sur l'Office de Tourisme de Colmars les Alpes.

### Office de Tourisme de Colmars les Alpes



Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone	Site Internet
Ancienne Auberge Fleurie	04 370	COLMARS LES ALPES	04 92 83 41 92	<a href="http://www.colmarslesalpes-verdontourisme.com/">http://www.colmarslesalpes-verdontourisme.com/</a>

### Déroulement des opérations

Nous avons rendez-vous dès le mercredi avant la compétition pour le panneautage des parcours et l'identification des parkings. Nous avons utilisé des piquets en fer à béton, de la rubalise et des panneaux bois en contreplaqués. Le départ et la fin de chaque parcours ont été identifiés.

*Identification des accès et des parkings*



*Délimitation départ et fin de parcours*



Tous les participants et l'ensemble des personnes prenant part à l'organisation avaient rendez-vous à la salle des Fêtes de Colmars les Alpes dès le vendredi soir à partir de 18H. Le tirage au sort pouvait commencer en présence de minimum 5 compétiteurs comme le prévoit le règlement de la Fédération Française des Pêches Sportives Commission Mouche.

*Salle des Fêtes de Colmars les Alpes*



*Tirage au sort des parcours*



L'ensemble des secteurs et des parcours étaient affichés afin de faciliter l'orientation des participants. Le résultat du tirage au sort n'était attribué que le samedi matin. Nous avons poursuivi les échanges et les discussions autour d'un apéritif offert par la municipalité de Colmars. Chaque participant recevait également un cadeau de bienvenue mettant en valeur les produits locaux de la vallée du Haut-Verdon.

*Affichage cartographique des secteurs et des parcours*



*Cadeau de bienvenue offert par la municipalité de Colmars*



*Apéritif offert par la municipalité de Colmars*



Le Samedi matin, le petit déjeuner était servi dès 6H30. Les participants avaient pour obligation de présenter leur licence officielle. Sous la forme d'un diaporama nous avons organisé un briefing afin de rappeler quelques points de réglementation et de sécurité. Dès 8H00 les compétiteurs et les arbitres pouvaient rejoindre leur lieu de pêche.

*Petit Déjeuner avant la compétition*



*Briefing*



*9H – 12H*

*1<sup>er</sup> Manche du Championnat de France de Pêche à la Mouche*



Les participants avaient pour obligation de retourner la feuille de marque après la première manche. Vers 12H30 les paniers repas étaient distribués à l'ensemble des participants.

*15H30 – 18H30 2<sup>ème</sup> Manche du Championnat de France de Pêche à la Mouche*



### Résultats et Conditions de pêche

A l'issue de ces 2 premières manches nous avons pu recueillir les impressions de chacun. Une majorité de compétiteurs avait réussi à capturer 1 ou plusieurs poissons. Pour la compétition la taille d'homologation fut de 20 cm. Nous avons demandé aux arbitres de noter les poissons non maillés afin d'avoir un aperçu des captures et suivre l'évolution.

	Traites non homologuées	Traites Homologuées
1 <sup>er</sup> Manche	178	83
2 <sup>ème</sup> Manche	130	47
<b>TOTAL</b>	<b>438 truites capturées</b>	

Nous estimons que le résultat est très satisfaisant malgré des conditions de pêche assez défavorables. Les eaux du Verdon avaient subi de gros orages toute la semaine. Sur les secteurs aval la turbidité de l'eau est restée très élevée.

### Remise des prix

Malgré cet incident climatique, cette première édition du championnat de France a pu se conclure par la remise des prix aux trois premiers compétiteurs.

*Remise des prix en présence de la municipalité de Colmars et de Gilles Gravier, personnel en charge du Tourisme à Colmars les Alpes*



### Quelques Chiffres

27	Compétiteurs
27	Arbitres
6	Régions représentées
14	Départements représentés
18	Clubs représentés
15	Bénévoles
30	Kilomètres de rivières
3	Secteurs de Pêche
27	Parcours
438	Truites capturées et relâchées
6	Mois de préparation
81	Panneaux de délimitation parcours et signalisation des parkings